



Cultivons la transition énergétique

Tous acteurs !



PLAN
**CLIMAT
AIR
ENERGIE**
TERRITORIAL
THOUARSAIS

Programme d'actions



Avril 2019

SOMMAIRE du Programme d'actions

Axe 1 - Bâti économe en énergie et adapté au changement climatique

- 1.1 Mobiliser les acteurs locaux en faveur de la rénovation énergétique performante4
- 1.2 Accompagner les particuliers dans la rénovation performante de leur logement.....6
- 1.3 Favoriser la construction à énergie positive et adaptée aux changements climatiques8
- 1.4 Accompagner les acteurs du tertiaire vers de la maîtrise de l'énergie et l'adaptation aux changements climatiques de leur bâtiment10
- 1.5 Rendre les bâtiments agricoles économes en énergie et adaptés au climat12

Axe 2 - Un mix énergétique renouvelable, puissant et citoyen

- 2.1 Développer des projets territoriaux d'énergies renouvelables14
- 2.2 Développer la participation des citoyens dans les projets d'EnR du territoire16
- 2.3 Développer une société locale de production d'énergies renouvelables.....18
- 2.4 Développer le solaire thermique chez les particuliers et les acteurs industriels et tertiaires .20
- 2.5 Développer le solaire photovoltaïque chez les particuliers et les acteurs industriels et tertiaires.....22
- 2.6 Installer des systèmes solaires sur les bâtiments agricoles24
- 2.7 Développer la méthanisation26
- 2.8 Accompagner le renouvellement des installations bois énergie individuelles et collectives .28
- 2.9 Promouvoir la géothermie.....30
- 2.10 Etre un territoire d'innovation et d'expérimentation32
- 2.11 Expérimenter un Smart Grid avec le projet MAESTRO34

Axe 3 - Un développement économique accentué par la transition énergétique

- 3.1 Accompagner les entreprises à mettre en place une démarche EIT (Ecologie Industrielle Territoriale).....36
- 3.2 Limiter la consommation d'énergie du matériel agricole38
- 3.3 Développer de nouvelles filières agricoles contribuant aux objectifs Energie Climat du territoire40
- 3.4 Développer les circuits courts.....42

Axe 4 - Un territoire sobre en carbone et adapté aux changements climatiques

- 4.1 Mettre en place des activités touristiques adaptées aux changements climatiques44
- 4.2 Préserver la ressource en eau tant en quantité qu'en qualité46
- 4.3 Anticiper les risques liés aux évènements extrêmes et améliorer les réponses aux situations d'urgence48
- 4.4 Intégrer les risques naturels liés aux changements climatiques dans les documents d'urbanisme50
- 4.5 Développer des aménagements urbains permettant de se rafraîchir52
- 4.6 Optimiser les plans Canicules dans les communes54
- 4.7 Développer le potentiel arboré du territoire56

4.8 Développer de nouvelles pratiques culturelles sobres en carbone et adaptées aux changements climatiques.....	58
4.9 Améliorer les connaissances sur le stockage carbone dans le secteur agricole : projet ABC Terre.....	60

Axe 5 - Une mobilité durable adaptée au milieu rural

5.1 Favoriser le développement du covoiturage	62
5.2 Accompagner et sensibiliser pour inciter aux modes alternatifs et limiter les déplacements	64
5.3 Développer les modes actifs : la marche à pied et le vélo	66
5.4 Intégrer la mobilité durable dans l'aménagement du territoire	68
5.5 Mener une réflexion pour améliorer l'accès aux équipements structurants du territoire et en-dehors du territoire	70
5.6 Maintenir et communiquer sur les transports en commun du territoire	72
5.7 Rester en veille et expérimenter en vue du développement de nouvelles mobilités	74
5.8 Elaborer et mettre en œuvre un plan de déplacement au sein de la Communauté de Communes du Thouarsais	76
5.9 Contribuer au maintien et au développement des solutions alternatives au transport routier de marchandises.	78

Axe 6 - Des Thouarsais engagés au quotidien dans la transition énergétique

6.1 Accompagner le changement de comportement des adultes	80
6.2 Sensibiliser les enfants à la transition énergétique	82
6.3 Favoriser la réduction des déchets à la source	84
6.4 Optimiser le tri des déchets	86
6.5 Sensibiliser au jardinage écologique les particuliers et les collectivités	88
6.6 Favoriser l'exemplarité de la collectivité en maintenant la labellisation Cit'Ergie	90



Mobiliser les acteurs locaux en faveur de la rénovation énergétique performante

N° Action
1.1

Thématique : Bâti économe en énergie et adapté au changement climatique

Axe Négawatt : Sobriété/Efficacité/Renouvelable

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation / Adaptation

Action en lien : Accompagner les particuliers à la rénovation performante de leur logement (1.2)

Contexte

La Communauté de Communes du Thouarsais (CCT) porte depuis 2015 une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) ACT 'e. Cette plateforme ACT'e s'articule autour de 2 axes : d'une part l'**accompagnement des particuliers** et, d'autre part, l'**animation territoriale**.

Elle cherche ainsi à mobiliser les acteurs locaux afin de dynamiser le secteur de la rénovation vers l'objectif BBC rénovation.

Objectifs - Stratégiques et opérationnels

Créer des réseaux de professionnels acteurs de la rénovation performante : artisans, architectes, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, notaires, agences immobilières...

S'appuyer sur ces acteurs pour convaincre les particuliers de rénover au niveau BBC rénovation.

Description de l'action

L'animation territoriale se fait en collaboration avec les acteurs de la rénovation (CAPEB, FFB, CRER, ADIL, Département des Deux-Sèvres, DDT, ANAH...).

Plus de détails peuvent être trouvés dans les fiches actions de la plateforme ACT'e. Les actions de l'animation territoriale sont :

- Expérimenter une formation théorique et pratique en faveur de l'offre de rénovation globale
- Financement : partage et diffusion des informations et recherche de nouvelles aides
- Structuration d'un réseau partenarial, départemental pour fluidifier le parcours du particulier
- Mettre en place un dispositif de suivi individuel et territorial des gains énergétiques des consommations
- Élargir l'accompagnement au-delà de la seule rénovation thermique (valorisation patrimoine, accessibilité, ...)
- Définir la place et l'intervention des acteurs dans le parcours ACT'e
- Mener des innovations et expérimentations en faveur de la rénovation
- Poursuivre la mobilisation des "acteurs relais" (notaires, agences immobilières, magasins de bricolage...)

**Mobiliser les acteurs locaux en faveur de
la rénovation énergétique performante**

N° Action
1.1

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT, plateforme de la rénovation

Partenaires

Organisations professionnelles (CAPEB, FFB),
CMA, CCI, collectivité ACT'e, Département 79

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humain CCT : 1 ETP chef de projet rénovation

Financier : 10 000€/an

Financement possible

ADEME, Région, Département 79

Indicateurs

- Acteurs locaux rencontrés (artisans, notaires, banque...=hors particuliers) sur la rénovation performante (Nombre/an)
- Acteurs locaux sensibilisés à la qualité de l'air intérieur (Nombre/an)
- Formation à la qualité de l'air et aux autres enjeux (déchets...) du chef de projet rénovation (Heure/an)

Résultats quantitatifs attendus

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :

Production estimée :

Production Enr post-action :

Effets et co-bénéfices

- Economie locale
- Confort
- Adaptation des logements aux changements climatiques
- Amélioration de la qualité de l'air
- Valorisation patrimoine/ territoire
- Renforcer l'attrait de l'ancien
- Limiter la consommation de l'espace



Accompagner les particuliers vers la rénovation performante de leur logement

N° Action
1.2

Thématique : Bâti économe en énergie et adapté au changement climatique

Axe Négawatt : Sobriété/Efficacité/Renouvelable

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation / Adaptation

Action en lien : Mobiliser les acteurs locaux en faveur de la rénovation énergétique performante (1.1)

Contexte

Le secteur résidentiel est le plus consommateur du territoire. Plus de 60% des logements ont été construits avant 1975 soit avant la première réglementation thermique. La rénovation est donc un bon levier pour **réduire les factures énergétiques** et atteindre les objectifs en termes de **maîtrise de l'énergie**.

De plus sur le territoire, 2 200 ménages sont en **précarité énergétique** (23%), ils dépensent plus de 10% de leurs revenus disponibles pour leur logement (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson et électricité spécifique). Si le coût des énergies augmente, ce taux augmentera encore. La rénovation des logements présente donc un enjeu social pour le territoire.

Objectifs – Stratégiques et opérationnels

- Réduire la consommation énergétique du secteur résidentiel tout en améliorant le confort des occupants et réduisant l'impact carbone des logements
- Améliorer la qualité de l'air intérieur des logements
- Réduire le pourcentage de précarité énergétique sur le territoire
- Rénover 1000 logements au niveau BBC (d'ici 2024)

Description de l'action

Accompagnement à la rénovation performante

Cette action s'attache à informer et conseiller sur les différentes opportunités de rénover son logement. À ce titre, l'Espace Info Énergie (EIE) est le premier interlocuteur dans cet accompagnement. Il s'agira d'illustrer un discours qui s'attache aux priorités des occupants (confort, réduction des factures...) et des bailleurs. L'EIE pourra accompagner les projets de rénovation, du début jusqu'à la fin mais aussi orienter vers d'autres accompagnateurs de la rénovation performante (ARTEE, bureau d'étude...). L'EIE constituera le tiers de confiance local auprès des particuliers. La collectivité étudiera la possibilité de mettre en place un soutien aux travaux de rénovation.

Etudier l'auto-rénovation accompagnée

De nombreux ménages rénovent seuls sans se fixer d'objectifs de performance et de qualité. Afin d'améliorer ces chantiers, il s'agit d'identifier les professionnels qui proposent d'accompagner l'auto-rénovation (à échelle départementale). En fonction des résultats de cette prospection, des actions pourront être engagées auprès des particuliers et des professionnels (communication sur le cadre assurantiel, chantiers participatifs, documents de communication...)

Améliorer la qualité de l'air intérieur et réduire l'impact carbone des logements

Afin que les logements rénovés proposent un air intérieur de qualité et un plus faible impact carbone, le conseiller Info Energie développera ses conseils sur la ventilation et les solutions permettant de limiter les sources de pollution intérieures. Il valorisera également les matériaux biosourcés présentant un plus faible impact environnemental et pouvant présenter des caractéristiques répondant aux enjeux d'adaptation au changement climatique.

La rénovation génère des déchets de chantier dont il faudra assurer une gestion optimale par le tri, la réutilisation ou le recyclage. Ce sujet sera traité de manière transversale sur les 3 actions précédentes. Il s'agira également d'étudier la mise en place de précautions particulières pour limiter le bruit et la poussière lors de rénovation en zone Natura 2000.

Accompagner les particuliers vers la rénovation performante de leur logement

N° Action
1.2

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT, Espace Info Energie

Partenaires

Opérateur OPAH, ANAH, ADIL, CIAS,
Département 79, ARTEE, BE, architectes,
maîtres d'œuvre

Artisans (accompagnateurs aux chantiers participatifs)

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humain CCT : 0,9 ETP conseiller Info Energie + service civique

Financier : en lien avec action 1.1 + 2000€/an

Financement possible

ADEME, Région Nouvelle Aquitaine

Indicateurs

- Ménages accompagnés (nombre/an)
- Personnes sensibilisées à la qualité de l'air intérieur (nombre/an)
- Personnes sensibilisées à la gestion des déchets de chantier (nombre/an)
- Logements rénovés (nombre/an)
- kWh économisés par les logements rénovés (kWh/an)
- Euros économisés par les logements rénovés (€/an)
- CO₂ évités par les logements rénovés (t CO₂/an)

Résultats quantitatif attendus

Climat

Emission du secteur : 39 kT eq CO₂
Economie estimée : -3,1 kT eq CO₂
Emission post – action : - 35,9 kT eq CO₂

Energie

Consommation du secteur : 301 GWh
Economie estimée : -12,5 GWh
Consommation post-action : -288,5 GWh

Ou

Production Enr 2015 :
Production estimée :
Production Enr post-action :

Effets et co-bénéfices

- Baisse de la précarité énergétique
- Développement de l'économie locale
- Valorisation patrimoine/ territoire
- Amélioration de la santé et du confort thermique et acoustique



Favoriser la construction à énergie positive adaptée aux changements climatiques

N° Action
1.3

Thématique : Bâti économe en énergie et adapté au changement climatique

Axe Négawatt : Sobriété / Efficacité / Renouvelable

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation / Adaptation

Action en lien : Accompagner les particuliers vers la rénovation performante de leur logement (1.2)

Contexte

Le SCOT en cours d'élaboration devrait fixer un seuil de construction neuve compris en 100 et 145 logements par an. La priorité est donnée à la densification urbaine et à la lutte contre la vacance à travers la rénovation du parc existant.

Les nouveaux logements généreront inévitablement de nouvelles consommations pour le territoire, l'objectif de cette fiche est de s'assurer qu'ils présenteront des consommations les plus maîtrisées possibles en anticipant la future réglementation thermique. Ils devront également être adaptés aux changements climatiques et présenteront le moins d'impacts environnementaux et sanitaires possibles (qualité de l'air intérieur).

Objectifs – Stratégiques et opérationnels

- Assurer que l'ensemble des logements construits sur le territoire tende vers le niveau BEPOS
- ¼ des logements construits avant la promulgation de la nouvelle réglementation au niveau BEPOS

Description de l'action

Faire émerger une offre locale

Travailler avec les constructeurs de maisons individuelles, les architectes et maîtres d'œuvre, le service d'urbanisme pour valoriser les arguments en faveur de la construction à énergie positive, adaptée au changement climatique et à faible impact carbone, c'est à dire favorisant les matériaux biosourcés.

Accompagner les particuliers constructeurs

L'EIE devra informer les particuliers sur les avantages de ce type de logements et les accompagner dans leur projet de construction neuve à énergie positive.

La construction génère des déchets de chantier dont il faudra assurer une gestion optimale par le tri, la réutilisation ou le recyclage. Ce sujet sera traité de manière transversale sur les 2 actions précédentes.

**Favoriser la construction à énergie positive
adaptée aux changements climatiques**

N° Action
1.3

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT, Espace Info Energie, service Urbanisme

Partenaires

Ordres des architectes, bureaux d'études, CAUE

CAPEP et FFB : possibilité de travailler sur la thématique de la construction

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humain CCT : 0,1 ETP conseiller Info Energie

Financement possible

ADEME, Région Nouvelle Aquitaine

Indicateurs

- Ménages sensibilisés à la construction à énergie positive adaptée au CC (nombre/an)
- Action contribuant à favoriser à la construction à énergie positive adaptée au CC mise en place (nombre/an)
- Personnes sensibilisées à la gestion des déchets de chantier (nombre/an)
- Autorisation d'urbanisme acceptée pour toute construction (nombre/an)

Résultats quantitatifs attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :

Production estimée :

Production Enr post-action

Effets et co-bénéfices

- Economie locale
- Confort
- Valorisation patrimoine/ territoire



Accompagner les acteurs du tertiaire vers la maîtrise de l'énergie et l'adaptation aux changements climatiques de leur bâtiment

N° Action
1.4

Thématique : Bâti économe en énergie et adapté au changement climatique

Axe Négawatt : Sobriété / Efficacité / Renouvelable

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation / Adaptation

Action en lien : Accompagner les entreprises à mettre en place une démarche d'EIT (3.1)

Contexte

Le Conseiller en Énergie Partagé (CEP) a pour mission de maîtriser les consommations et les dépenses énergétiques du patrimoine bâti public (mairies, écoles, équipement sportif...), de la flotte des véhicules et de l'éclairage public. Dans le cadre du dispositif Inter'Action, il a été expérimenté qu'il propose des conseils également aux commerçants. Dans le cadre du PCAET, il est envisagé d'élargir cette mission à l'ensemble des propriétaires de bâtiments tertiaires.

Objectifs - Stratégiques et opérationnels

- Réduire les consommations énergétiques du secteur tertiaire tout en améliorant le confort des occupants et la qualité de l'air intérieur et réduisant l'impact carbone des bâtiments.
- Rénover 485 bâtiments du tertiaire ou réduire les consommations de 10 GWh d'ici 2024.
- Sensibiliser les occupants des bâtiments tertiaires afin de réduire leur consommation de 5 GWh.

Description de l'action

Il s'agira de proposer aux propriétaires de bâtiments tertiaires un outil de suivi des consommations énergétiques afin qu'ils améliorent la connaissance de leur patrimoine.

Dans un second temps et afin de leur permettre de sensibiliser leur salarié, un kit de communication leur sera mis à disposition dans le cadre d'un challenge d'économie d'énergie à l'image du défi Famille à Energie Positive.

Les entreprises participantes pourront bénéficier de conseils personnalisés pour réduire leur consommation pendant la durée du défi.

Si elles souhaitent aller plus loin, il leur sera proposé de réaliser un audit énergétique afin d'identifier les travaux à réaliser pour réduire plus fortement leur consommation. Des commandes groupées pourront être envisagées pour ces audits tout comme pour les travaux qui suivront.

Le conseiller énergie sera chargé de les accompagner à chacune des étapes de leur projet visant des économies d'énergie. Il préconisera notamment l'utilisation de matériaux bio-sourcés locaux (bois, paille...) afin de réduire l'impact carbone et l'impact sur la santé (direct et indirect) des usagers tout en favorisant l'économie locale.

Afin d'assurer une gestion optimale des déchets de chantier lors des rénovations des actions de sensibilisation pourront être menées en lien avec le service Déchets de la collectivité et l'ADEME afin de renforcer le tri, la réutilisation ou le recyclage des matériaux.

Accompagner les acteurs du tertiaire vers la maîtrise de l'énergie et l'adaptation aux changements climatiques de leur bâtiment

N° Action
1.4

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT

Partenaires

Club des entreprises, ADEME, CCI, CMA

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humain CCT: 0,6 ETP Conseiller en Energie Partagé

Financement possible

ADEME, Région Nouvelle Aquitaine, Entreprises

Indicateurs

- Structure tertiaire sensibilisée à la maîtrise de l'énergie (nombre/an)
- Personne ou structure tertiaire sensibilisées à la qualité de l'air (nombre/an)
- Personnes sensibilisées à la gestion des déchets de chantier (nombre/an)
- Audits réalisés (nombre/an)
- Structure tertiaire (entreprises, collectivités) ayant réalisé des travaux (nombre/an)
- kWh économisés par les structures tertiaires (MWh/an)
- CO₂ économisés par les structures tertiaires (t CO₂/an)
- Euros économisés par les structures tertiaires (€/an)

Résultats quantitatif attendus

Climat

Emission du secteur : 18 kTeq CO₂
Economie estimée : - 9 kTeq CO₂
Emission post-action : 9 kTeq CO₂

Énergie

Consommation du secteur : 97 GWh
Economie estimée : - 15 GWh
Consommation post-action : 82 GWh

Effets et co-bénéfices

- Amélioration du confort au travail
- Amélioration de la responsabilité sociétale de l'entreprise
- Prise de conscience des salariées impliquant des actions à l'échelle individuelle
- Compétitivité
- Attractivité des entreprises



Rendre les bâtiments agricoles économes en énergie et adaptés au climat

N° Action
1.5

Axe stratégique : Bâti économe en énergie et adapté au changement climatique

Axe Négawatt : Sobriété/Efficacité

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation / Adaptation

Actions en lien : Installer des systèmes solaires sur les bâtiments agricoles (2.6)
Développer la méthanisation (2.7)

Contexte

Certaines productions agricoles génèrent des consommations énergétiques importantes (chèvrerie, fromagerie, veaux de boucherie, vaches laitières, élevages hors sol de volailles...). De plus, les évolutions climatiques notamment les périodes de fortes chaleurs impactent les conditions d'élevage et de bien-être pour les animaux. Il s'agit ici de mettre en œuvre des actions permettant de renforcer l'isolation des bâtiments, améliorer l'éclairage et les process afin d'en réduire les consommations tout en améliorant les conditions d'élevage.

Objectifs – Stratégiques et opérationnels

Réduire les consommations des bâtiments et process des exploitations agricoles de 3,5 GWh.

Assurer l'adaptation des bâtiments aux évolutions climatiques afin de maintenir les conditions d'élevage favorables au bien-être des animaux et donc les rendements de production tout en limitant l'émission de polluants atmosphériques.

Veiller à ce que les bâtiments neufs répondent également à ces enjeux de performance et d'adaptation aux changements climatiques.

Description de l'action

- Identifier les solutions techniques permettant de réduire les consommations énergétiques de chauffage et de rafraîchissement. Par ailleurs dans les bâtiments d'élevage, il s'agira d'étudier les solutions pour réduire les surchauffes, assurer une ventilation optimisée ou toutes autres conditions favorisant le maintien ou l'amélioration des conditions de travail et le bien-être animal.
- Communiquer sur les bonnes pratiques de rénovation des bâtiments agricoles.
- Accompagner les exploitants agricoles dans la construction ou la rénovation de leur bâtiment en prenant en compte la maîtrise des consommations, le changement climatique, l'émission de polluants atmosphériques et en favorisant les matériaux biosourcés. Il faudra également les sensibiliser à la bonne gestion de leur déchets de chantier afin d'optimiser le tri, la réutilisation ou le recyclage. Il s'agira également d'étudier la mise en place de précautions particulières pour limiter le bruit et la poussière lors de rénovation en zone Natura 2000.
- Valoriser les exploitations agricoles qui sont accompagnées dans cette démarche.

Rendre les bâtiments agricoles économes en énergie et adaptés au climat

N° Action
1.5

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

Chambre d'agriculture

Partenaires :

Coopératives, distributeurs de matériel agricole, constructeurs spécialisés; négoce matériaux

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humain Chambre d'agriculture : 0,3 ETP pendant 6 mois pour l'identification et la valorisation de solutions exemplaires Puis au fil de l'eau dans le cadre de l'accompagnement habituel

Financier : 500€ pour les outils de communication

Financement possible

CCT

Indicateurs

- Exploitants accompagnés dans un projet de rénovation ou construction performante adapté au CC (nombre/an)
- Personnes sensibilisées à la gestion des déchets de chantier (nombre/an)
- Bâtiments rénovés (nombre/an)
- kWh économisés dans les bâtiments agricoles rénovés (kWh/an)
- CO₂ économisés dans les bâtiments agricoles rénovés (t CO₂/an)
- Euros économisés dans les bâtiments agricoles rénovés (€/an)

Résultats quantitatifs attendus

Climat

Emission du secteur : 19 kT eq CO₂
Economie estimée : - 1.2 kT eq CO₂
Emission post-action : 17.8 kT eq CO₂

Energie

Consommation du secteur : 64 GWh
Economie estimée : 4 GWh
Consommation post-action : 60 GWh
Ou

Production Enr 2015 :
Production estimée :
Production Enr post-action :

Effets et co-bénéfices

- Amélioration de la rentabilité des exploitations



Développer des projets territoriaux d'énergies renouvelables

N° Action
2.1.

Axe stratégique : Un mix énergétique renouvelable, puissant et citoyen

Axe Négawatt : Renouvelables

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Actions en lien : Développer la participation des citoyens dans les projets d'énergies renouvelables (2.2)
Développer une société citoyenne de production d'énergies renouvelables (2.3)

Contexte

La Communauté de Communes du Thouarsais s'est engagée depuis plus de 10 ans dans la transition énergétique en soutenant notamment le développement du projet TIPER. Cette initiative a permis au territoire de valoriser d'anciens terrains militaires en sites de production d'énergies renouvelables de type industriel, avec une unité de méthanisation, un parc éolien et des parcs photovoltaïques au sol.

Ce projet a permis d'affirmer la volonté de produire des énergies renouvelables locales. En 2016, l'objectif TEPOS a été inscrit au projet de territoire et traduit la volonté de poursuivre le développement des énergies renouvelables. Ce développement doit être organisé, partagé entre les acteurs du territoire afin de répondre aux enjeux environnementaux, paysagers et sociaux.

Objectifs – Stratégiques et opérationnels

- Poursuivre le développement du mix énergétique du territoire.
- Poursuivre l'accompagnement du projet de gazéification CHO TIPER : 80 MWh
- Développer des unités de production d'énergies renouvelables en partenariat avec des acteurs locaux (collectivités, citoyens, etc.)
- Augmenter la production éolienne de 254 GWh et photovoltaïque à partir de parc au sol de 20 GWh par rapport à 2015.
- Favoriser des projets photovoltaïques territoriaux implantés sur les toitures.

Description de l'action

Sur le territoire plusieurs projets ont été mis en service depuis 2015 (données du diagnostic du PCAET) : Mauzé Thouarsais - 3 éoliennes - 16,3 GWh, Glénay - 9 éoliennes - 64 GWh, TIPER - 3 éoliennes - 16,3 GWh. De plus plusieurs projets sont en cours de développement et seront accompagnés pour une mise en service d'ici 2024 : Parc de Saint Générout/Irais - 7 éoliennes CCT - 30 GWh, Parc Pâtis aux chevaux (Glénay - Airvault - Tessonnière) - 1 éolienne CCT - 9 GWh, Saint Varent/Saint Générout - 10 éoliennes - 127 GWh, extension TIPER éolien St Léger de Montbrun.

En lien avec l'élaboration du SCoT & du PLUi sur l'année 2018, la Communauté de Communes a recensé les zones potentielles de développement de l'énergie éolienne et des sites dégradés non agricoles pouvant accueillir des parcs photovoltaïques au sol sur le territoire. Les zones classées NATURA 2000 ont été exclues des zones potentielles afin d'y préserver la biodiversité. Ce recensement a pour objectif d'aboutir à un zonage spécifique aux énergies renouvelables (Eolien et PV au sol) dans le règlement du PLUi afin de favoriser le développement de projets dans ces secteurs. De plus, une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) doit être élaborée afin de définir des préconisations d'intégration paysagère des parcs éoliens. Ce travail est mené avec un paysagiste également en charge du Plan Paysage et du collectif des Paysages de l'après Pétrole. Par ailleurs, la collectivité étudiera en lien avec les associations de protection de l'environnement les actions permettant de préserver les continuités écologiques. En complément, elle définira les mesures compensatoires à mettre en œuvre par les développeurs pour réduire ou compenser les éventuels impacts environnementaux des projets éoliens qui pourraient se développer en ZNIEFF ou à proximité de zones NATURA 2000. Ainsi, la collectivité souhaite poursuivre le développement de son mix énergétique en prenant en compte l'enjeu paysager et les enjeux environnementaux.

Afin de favoriser l'implication des acteurs du territoire et s'assurer d'un développement cohérent face aux enjeux environnementaux, sociaux, la collectivité souhaite s'impliquer sur le développement des projets éoliens et photovoltaïques au sol. Elle serait ainsi davantage proactive et pourrait co-construire le cahier des charges des projets avec les acteurs du territoire et définir ses attentes : partage de la gouvernance, part d'investissement citoyen, étude des mesures d'accompagnement, imposition de certaines conditions notamment en termes de protection de la biodiversité. Ainsi, elle envisagera les différentes opportunités à sa disposition pour avancer dans ce sens.

Cette méthodologie pourrait être envisagée pour le développement de projets photovoltaïques sur des toitures ou des ombrières de parking en associant les propriétaires et acteurs locaux.

Développer des projets territoriaux d'énergies renouvelables.

N° Action

2.1.

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT

Partenaires

SIEDS, Développeurs privés, associations environnementales, citoyens, agriculteurs, entreprises, collectivités, etc.

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humains : 0,2 ETP Chargé de mission TEPOS

Financement : à préciser selon les partenariats établis

Région NA (Aides pour les projets citoyens d'EnR), partenaires

Indicateurs

- Projets Enr développés (nombre/an)
- Acteurs associés aux projets (nombre/projets)
- Suivi de la population d'individus impactés par les projets Enr (nombre/an)
- Intégration des enjeux environnementaux (corridors et réservoirs) dans le PLUI (nombre entre 0 et 1)
- Développement et mise en œuvre d'une OAP intégrant les enjeux paysagers pour des projets exemplaires (nombre entre 0 et 1)
- Prise en compte des enjeux environnementaux dans les nouveaux projets d'Enr (Oui/Non par projet)
- Part des projets EnR ayant fait l'objet d'une concertation préalable avec la CCT et le public (%/an)
- Part des projets ayant fait l'objet de mesures de compensation et restauration de milieux naturels (%/an)
- Puissances installées (éolienne, solaire PV au sol ou autre Enr territoriale type gazéification) (MW/an)
- Production éolienne supplémentaire (MWh/an)
- Production photovoltaïque supplémentaire (MWh/an)
- Production territoriales renouvelables autre (gazéification) (MWh/an)
- Surfaces au sol (hors toiture) consommées

Résultats quantitatifs attendus

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 : 74 GWh

Production supplémentaire estimée : 227.2 GWh

Production Enr post-action : 301.2 GWh

Effets et co-bénéfices

- Poursuite de la dynamique de production d'énergies renouvelables incitant à la recherche et à l'innovation sur les smart grids, le stockage de l'énergie afin de s'assurer de la concordance entre les productions et les consommations locales
- Augmentation des recettes fiscales
- Développement économique pour les entreprises du BTP travaillant sur la construction des projets



Développer la participation des citoyens dans les projets d'EnR du territoire

N° Action
2.2.

Axe stratégique : Un mix énergétique renouvelable, puissant et citoyen

Axe Négawatt : Renouvelable

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Actions en lien : Développer des projets territoriaux d'énergies renouvelables (2.1)

Développer une société locale de production d'énergies renouvelables (2.3)

Contexte

Le territoire s'est engagé dans la voie de la transition énergétique dès le début des années 2000 avec le développement du projet TIPER (Technologies Innovantes pour la Production d'Énergie Renouvelable). Ainsi, la production d'énergies renouvelables sur le territoire s'élève, en 2015 à 184 GWh. Pour répondre à l'ambition d'être TEPOS en 2050, le territoire devra augmenter sa production de 430 GWh d'ici à 2030. Pour cela, le territoire pourra s'appuyer sur ses ressources énergétiques renouvelables : l'éolien, le solaire, la biomasse. La poursuite du développement des énergies renouvelables sur le territoire devra s'effectuer de manière cohérente avec le cadre de vie et l'environnement local (perceptions, éventuelles nuisances, etc.). De plus, l'implication de tous les acteurs du territoire et notamment les citoyens dans les projets d'énergies renouvelables est indispensable pour relever le défi de la transition énergétique.

Cette action vise donc à favoriser la participation citoyenne dans les projets d'énergies renouvelables.

Objectifs - Stratégiques et opérationnels

- Développer de nouveaux projets d'énergies renouvelables impliquant au moins 200 citoyens au du financement participatif ou entrant à la gouvernance du projet.
- 257,2 GWh (chaleur + électricité) en 2024

Description de l'action

Afin que les citoyens s'impliquent sur les projets d'énergies renouvelables, il est avant tout nécessaire de les sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique et de l'intérêt de s'impliquer dans les projets locaux. Des animations devront être menées pour accompagner ces prises de conscience et susciter l'implication dans les projets d'énergies renouvelables qui seront développés sur le territoire (Cf Action 2.1).

Les citoyens seront accompagnés pour participer au développement des projets (définition de critères, participation à la gouvernance...).

Développer la participation des citoyens dans les projets d'EnR du territoire.

N° Action
2.2.

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT

Partenaires

Cirena, associations locales, Chambre d'Agriculture, CCI, CMA, Associations environnementales, etc.

Plan de financement

Moyens mobilisés

Humain CCT : 0.3 ETP chargé de mission TEPOS, citoyens, associations

Financements possibles : à définir suivant les besoins

Appel à projets EnRCiT / appel à projets financements citoyens / Energie Partagée Investissement

Indicateurs

- Citoyens sensibilisés (nombre/an)
- Citoyens investissant dans les projets d'Enr locaux (nombre/an)
- Part de citoyens participant à la gouvernance de projets d'Enr locaux (%/projet)
- Projets Enr participatifs construits sur le territoire (nombre/an)
- Montant des levées de fonds citoyennes par projet (€/projet)

Effets et co-bénéfices

- Renforcement de la sensibilité environnementale des habitants

Résultats quantitatifs attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :

Production supplémentaire estimée :

Production Enr post-action



Développer une société locale de production d'énergies renouvelables

N° Action
2.3.

Thématique : Un mix énergétique renouvelable, puissant et citoyen

Axe Négawatt : Renouvelable

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Action en lien : Développer des projets territoriaux d'énergies renouvelables (2.1)

Contexte

Depuis des années, de nombreux projets industriels d'énergies renouvelables (éoliens, parcs photovoltaïques) ont vu le jour sur le territoire grâce à l'investissement de développeurs extérieurs au territoire. Ces équipements génèrent des recettes fiscales pour les collectivités.

Afin de poursuivre ce développement tout en cherchant à augmenter les bénéfices économiques pour le territoire, la Communauté de Communes du Thouarsais souhaite étudier la création d'une société locale dans laquelle l'ensemble de ces acteurs pourraient se réunir pour investir dans des projets locaux d'énergies renouvelables.

Objectifs - Stratégiques et opérationnels

Cette action répond à plusieurs objectifs :

- Optimiser les retombées locales liées aux projets ENR (emplois, revenus, etc.) ;
- Développer le mix énergétique du territoire grâce à l'implication des acteurs locaux.

Description de l'action

- Etudier les différentes formes des sociétés permettant de développer et investir dans des projets d'énergies renouvelables d'ampleurs (éoliens, parcs photovoltaïques, biogaz).
- Échanger avec d'autres acteurs pouvant intervenir sur ces projets (SIEDS, agriculteurs, développeurs, collectifs citoyens...).
- Définir la stratégie de développement d'une société de production d'énergies renouvelables et notamment les partenaires à associer.
- Développement d'une société locale de production d'énergies renouvelables afin d'investir dans les projets territoriaux identifiés (Cf Action 2.1) avec les partenaires identifiés.

Développer une société locale de production d'énergies renouvelables

N° Action
2.3.

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT

Partenaires

SIEDS, 3D énergie, Séolis Prod, CIRENA, Enedis

Plan de financement

Moyens mobilisés :

0.3 ETP chargé de mission TEPOS + partenaires mobilisés

Financement possible

Financier à définir suivant le modèle économique choisi.

Financement participatif // Financement citoyen, Contribution Energie Climat Nationale, IFER, ADEME, la Région, Fonds européens, Entreprises locales, acteurs agricoles, associations...

Indicateurs

- Etude des sociétés de production d'Enr réalisée (oui/non)
- Acteurs locaux (collectivité/entreprises/citoyen) actionnaires d'une société de production d'Enr (nombre/an)
- Projets portés par une société locale de production (nombre/an)
- Retombées économiques locales prévues grâce à la société de production (€)

Effets et co-bénéfices

- Valeur économique relocalisée
- Actions MDE mises en place

Résultats quantitatifs attendus

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :

Production supplémentaire estimée :

Production Enr post-action :



Développer le solaire thermique chez les particuliers et les acteurs industriels et tertiaires

N° Action
2.4

Thématique : Un mix énergétique renouvelable, puissant et citoyen

Axe Négawatt : Renouvelable

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Actions en lien : Installer des systèmes solaires sur les bâtiments agricoles (2.6)

Contexte

Le solaire thermique est une technologie trop peu exploitée en France en raison notamment de l'existence d'une confusion entre le solaire photovoltaïque producteur d'électricité et le solaire thermique producteur d'eau chaude pour le chauffage et/ou l'eau chaude sanitaire.

La production solaire thermique sur le thouarsais s'élève seulement à 0,52 GWh en 2015. L'enjeu pour le territoire est de promouvoir cette énergie renouvelable afin de développer cette technologie éprouvée qui permet de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

De plus aujourd'hui, les panneaux solaires hybrides permettent de produire de l'air chaud et de l'électricité. Cette technologie peut répondre à des besoins spécifiques à ne pas négliger.

Objectifs - Stratégiques et opérationnels

- Augmenter la production solaire thermique de 3,7 GWh d'ici 2024 sur des logements, bâtiments industriels ou tertiaires.

Description de l'action

La collectivité devra dans un premier temps mener une campagne de communication et de sensibilisation pour faire connaître davantage le solaire thermique et hybride auprès des particuliers, des collégiens et lycéens mais également des entreprises industrielles, notamment en substitution d'équipements à énergie fossile (fioul, gaz). Elle s'appuiera sur le cadastre solaire et des retours d'expérience locaux de particuliers ou entreprises qui ont réalisés ce type d'installation notamment couplé à un plancher chauffant en rénovation.

Afin de s'assurer de l'intégration paysagère et architecturale des installations solaires, la collectivité collaborera avec les services de l'Etat (UDAP).

Au-delà de la sensibilisation, elle orientera vers des bureaux d'étude afin de préciser la faisabilité de l'installation et/ou des professionnels RGE.

Suivant le porteur de projet, la collectivité proposera un accompagnement personnalisé permettant de suivre le développement du projet, lever les freins notamment en lien avec le service d'urbanisme, l'ABF, puis assurera des préconisations afin que le suivi et la maintenance de l'installation soient optimaux. Toutes les solutions permettant de démultiplier le nombre d'installations solaires thermiques seront étudiées à l'image des groupements d'achat locaux, l'autoréalisation en lien avec des associations locales.

Développer le solaire thermique chez les particuliers et les acteurs industriels et tertiaires

N° Action
2.4

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT

Partenaires

CRER, ADEME, bureau d'étude, professionnels
TGE

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humain CCT : 0.2 ETP (EIE + Chargé de mission entreprises)

Fonctionnement : 500€/an

Financement possible

ADEME, Région

Indicateurs

- Actions de sensibilisation et de communication pour favoriser le solaire thermique (nombre/an)
- Installations solaires thermiques mises en service (nombre/an)
- Surface solaire thermique installées (m²/an)
- Production supplémentaire des installations solaires thermiques (MWh/an)
- Ratio de production solaire thermique dans la production d'EnR thermique (%/an)

Effets et co-bénéfices

- Développement économique des entreprises du solaire thermique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Résultats quantitatifs attendus

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015: 0.52 GWh

Production estimée : 3.7 GWh

Production Enr post-action 4.22 GWh



Développer le solaire photovoltaïque chez les particuliers et les acteurs industriels et tertiaires

N° Action
2.5

Thématique : Un mix énergétique renouvelable, puissant et citoyen

Axe Négawatt : Renouvelable

Périmètre : Patrimoine et services de la collectivité / Territoire **Type d'action** : Atténuation

Actions en lien : Développer des projets territoriaux d'énergies renouvelables (2.1)

Développer la participation citoyenne dans les projets d'énergies renouvelables (2.2)

Développer une société locale de production d'énergies renouvelables (2.3)

Contexte

La production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques s'élevait en 2015 à 17GWh grâce notamment à deux parcs au sol. Par ailleurs, la CCT s'est doté d'un cadastre solaire pour favoriser le développement du solaire sur les toitures des bâtiments du territoire.

Cette action vise donc à développer les conditions favorables à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures des logements individuels et collectifs mais également sur les bâtiments tertiaires et industriels.

Objectifs - Stratégiques et opérationnels

- Développer l'installation de solaire photovoltaïque sur les toitures de bâtiments du territoire afin d'augmenter la production de 5.5 GWh
- Couvrir environ 600 maisons (3 GWh) et 28 toitures de 500m²-hors bâtiments agricoles- (2.5GWh) de panneaux solaires photovoltaïques

Description de l'action

La communauté de Communes s'est dotée d'un cadastre solaire permettant de cartographier le potentiel solaire de l'ensemble des toitures du territoire. Ainsi, les particuliers, entreprises et collectivités sont invités grâce à la communication réalisée sur cet outil à étudier le potentiel solaire de leur toiture. La collectivité collaborera également avec les services de l'Etat afin d'assurer l'intégration paysagère et architecturale des panneaux dans les secteurs à préserver.

Les porteurs de projets seront accompagnés pour étudier la faisabilité d'une installation en vente totale ou en autoconsommation. Ils seront orientés vers des bureaux d'étude ou installateurs RGE puis suivi tout au long du projet.

Si les propriétaires de toitures à fort potentiel ne souhaitent pas investir en leur nom propre, ils pourront être orientés vers les sociétés locales de production d'énergies renouvelables pour que l'investissement puisse être réalisé de manière collective (modèle des centrales villageoises par exemple) (Cf Actions 2.1, 2.2 et 2.3). Des groupements d'achat seront envisagés pour l'acquisition et l'installation de panneaux solaires thermiques. De même, une réflexion permettant de grouper les frais de raccordement sera engagée avec les gestionnaires de réseaux.

Les entreprises de la grande distribution engagées récemment à développer l'autoconsommation et les ombrières seront particulièrement mobilisées.

Le territoire étudiera la nécessité de mettre en place une filière de récupération des panneaux photovoltaïques en lien avec les filières de recyclage qui se développent à l'échelle nationale.

Développer le solaire photovoltaïque chez les particuliers et les acteurs industriels et tertiaires

N° Action
2.5

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT – Service Energie Climat

Partenaires

CRER, installateurs RGE

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humain CCT : 0.3 (EIE + Chargé de mission Entreprise)

Financement possible

500 € / an

- Aides de l'Etat (Région) pour PV en autoconsommation + revente surplus.
- Société locale de production

Indicateurs

- Actions de sensibilisation et de communication pour favoriser le solaire photovoltaïque (nombre/an)
- Installations photovoltaïques mises en service (hors parc au sol) (nombre/an)
- Surfaces photovoltaïques installées (hors parc au sol) (m²/an)
- Puissance photovoltaïque installée (hors parc au sol) (kWc/an)
- Production supplémentaire photovoltaïque (hors parc au sol) (MWh/an)

Résultats quantitatif attendus

Climat

Emission du secteur :
Economie estimée :
Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :
Economie estimée :
Consommation post-action :
Ou
Production Enr 2015 : 20 GWh
Production supplémentaire estimée : 7,5 GWh
Production Enr post-action : 27,5 GWh

Effets et co-bénéfices

- L'installation de photovoltaïque peut susciter l'intérêt sur la maîtrise de l'énergie et ainsi contribuer indirectement à la baisse des charges des ménages et entreprises et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Développement de l'implication citoyenne dans les projets d'énergies renouvelables et notamment photovoltaïques.



Installer des systèmes solaires sur les bâtiments agricoles

N° Action

2.6

Axe stratégique : Un mix énergétique renouvelable, puissant et citoyen

Axe Négawatt : Renouvelable

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Action en lien : Rendre les bâtiments agricoles économes en énergie et adaptés aux changements climatiques (1.5)

Contexte

Les bâtiments agricoles présentent un potentiel très intéressant pour le développement du solaire photovoltaïque et thermique : grande surface de toiture et besoins énergétiques (électrique et thermique suivant les productions). Ces solutions peuvent permettre de maîtriser les charges et les émissions de gaz à effet de serre ou de générer des revenus complémentaires. Ainsi, il semble pertinent de mobiliser les exploitants agricoles sur ce type d'investissement.

Objectifs – Stratégiques et opérationnels

Augmenter les productions d'énergies à partir du solaire thermique et photovoltaïque dans les exploitations agricoles.

Produire 4.5 GWh photovoltaïque, environ 6/7 bâtiments agricoles de 600 m² couverts de 100 kWc/an (env. 40 bâtiments sur 6 ans).

Produire 0.3 GWh de chaleur sur 7 bâtiments agricoles avec 7m², à partir de panneaux solaires thermiques.

Description de l'action

Identifier les exploitations qui présentent de forts besoins de chaleur puis les accompagner pour qu'elles étudient la faisabilité d'installer un chauffe-eau solaire. Proposer un accompagnement de l'étude à la réalisation de l'investissement et proposer des conseils sur la maintenance.

Poursuivre la sensibilisation des exploitants agricoles aux intérêts de développer des installations photovoltaïques et aux différentes formes d'investissement possible (seul sur un bâtiment existant ou neuf, avec un développeur dans le cadre d'une construction, en mettant à disposition sa toiture dans le cadre d'un projet citoyen...) en favorisant notamment les retours d'expériences locales.

La construction de bâtiments devra avant tout répondre à des besoins d'exploitation, l'installation de panneaux solaires sera une solution permettant de rentabiliser les investissements. Un accompagnement sera réalisé dans ce sens afin d'éviter tout surdimensionnement des bâtiments afin de limiter la consommation d'espace et l'impact sur le paysage.

Accompagner les porteurs de projets tant sur un plan technique en les orientant vers les bureaux d'étude ou les professionnels du secteur que sur un plan juridique ou administrative dans le cas de dossier de demande de subvention. Conseiller sur l'intégration paysagère des bâtiments couverts de photovoltaïque.

Chez les agriculteurs qui souhaitent développer le fourrage de qualité, le solaire hybride (Photovoltaïque + chauffage air) sera préconisé afin d'améliorer la valeur ajoutée de la production.

Installer des systèmes solaires sur les bâtiments agricoles

N° Action

2.6

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

Chambre d'agriculture

Partenaires

CCT, CRER, développeur photovoltaïque, Gérédis, investisseurs locaux

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humain : Chambre d'agriculture + appui CCT en lien avec l'urbanisme

Financement possible

ADEME / Région / Fonds européen

Mobilisation financement local

Indicateurs

- Actions de sensibilisation et communication sur le solaire vers les acteurs agricoles (nombre/an)
- Installations photovoltaïques mise en service (hors parc au sol) (nombre/an)
- Installations solaires thermiques mises en service (nombre/an)
- Surfaces photovoltaïques installées (hors parc au sol) (m²/an)
- Surfaces solaire thermique installées (m²/an)
- Puissance photovoltaïque installée (hors parc au sol) (kWc/an)
- Production supplémentaire photovoltaïque (hors parc au sol) (MWh/an)
- Production supplémentaire des installations solaires thermiques (MWh/an)

Résultats quantitatifs attendus

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 : 20.52 GWh

Production supplémentaire estimée : 4.8 GWh

Production Enr post-action : 25.32 GWh

Effets et co-bénéfices

- Valorisation de l'image des exploitations agricoles
- Diversification économique des exploitations
- Augmentation des revenus



Développer la méthanisation

N° Action
2.7

Axe stratégique : Un mix énergétique renouvelable, puissant et citoyen

Axe Négawatt : Renouvelable

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Action en lien : Développer de nouvelles pratiques culturelles adaptées aux changements climatiques (4.8)

Contexte

Sur le Thouarsais, il existe déjà 2 unités de méthanisation industrielles (TIPER -CAPTER) qui rassemblent près de 100 exploitants agricoles. Ces unités ont rencontré plusieurs difficultés économiques et techniques ce qui a déclenché une perte de confiance dans la méthanisation sur le territoire. Ces unités valorisent le gaz en électricité et en chaleur grâce à la cogénération. Ainsi, sur le territoire le biogaz produit par la méthanisation n'est pas injecté dans le réseau de distribution de gaz.

Cette action vise à relancer le développement de la méthanisation sur le territoire à l'échelle d'une exploitation ou de petits collectifs.

Pour les biodéchets des ménages, les stratégies de réduction à la source et de compostage individuel ou collectif sont maintenues et ces déchets ne pourront être utilisés pour des projets de méthanisation. De la même manière, les déchets agroalimentaires locaux sont valorisables dans l'installation TIPER méthanisation. Ainsi, quel que soit le gisement encore disponible, il faudra être vigilant de ne pas entrer en concurrence avec les installations en place.

Objectifs - Stratégiques et opérationnels

- Revaloriser l'image de la méthanisation localement.
- Produire 5 GWh de chaleur et d'électricité et/ou de biogaz à partir de la méthanisation

Description de l'action

Réaliser une étude sur le potentiel du gisement méthanisable encore disponible en termes de déchets agricoles. L'utilisation de cultures intermédiaires en méthanisation sera étudiée avec l'ensemble des acteurs de la filière afin d'arbitrer la position à soutenir localement. Ces cultures intermédiaires devront viser à réduire le travail du sol, réduire la consommation en eau et en produits phytosanitaires et engrais, réduire les émissions atmosphériques et la pollution des eaux. La culture de produits énergétiques ne pourra pas être réalisée au détriment de la production agricole ou végétale à destination alimentaire (directe ou indirecte) – principe de non concurrence.

Suivant les résultats, passer aux étapes suivantes permettant de relancer une dynamique autour de la méthanisation :

- Faire un retour d'expérience sur les unités de méthanisation existantes
- Capitaliser des données sur l'intérêt de la méthanisation et notamment les avantages agronomiques et économiques du digestat afin de redonner confiance dans cette technologie
- Identifier et mobiliser des acteurs intéressés.
- Soutenir la concertation nécessaire au développement de projets afin d'assurer la bonne prise en compte des risques, nuisances (odeur) et intégration paysagère. (Cf Retour Sud Deux-Sèvres)
- Accompagner le développement de projets soutenant la méthanisation notamment sur le volet injection du biogaz qui pourrait être lié à la mobilité.

Développer la méthanisation

N° Action
2.7

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT, Chambre d'agriculture

Partenaires

CCT, CRER

GRDF → diagnostic / État des lieux

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humain : 0,1 ETP

Financement possible

ADEME, Région

Indicateurs

- Etudes de gisement réalisées (nombre entre 0 et 1)
- Actions de valorisation de la méthanisation menées (nombre/an)
- Acteurs intéressés identifiés (nombre/an)
- Production envisagée (MWh/an)
- Quantité de matières valorisées en méthanisation par typologie (tonne/an)
- Surfaces agricoles utilisées (temporairement ou cultures annuelles) pour les cultures énergétiques (ha/an)
- Quantité de digestat issues de la méthanisation (tonne/an)
- Part de cultures énergétiques dans les matières valorisées en méthanisation (%/an)

Résultats quantitatifs attendus

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 : 27 GWh

Production supplémentaire estimée : 5 GWh

Production Enr post-action : 32 GWh

Effets et co-bénéfices

- Production de biogaz permettant d'augmenter la part d'énergies renouvelables thermiques dans le mix énergétique local
- Diversification du secteur agricole



Accompagner le renouvellement des installations bois énergie individuelles et collectives

N° Action
2.8

Axe stratégique : Un mix énergétique renouvelable puissant et citoyen.

Axe Négawatt : Renouvelable

Périmètre : Patrimoine et services de la collectivité / Territoire

Type d'action : Atténuation

Contexte

Le bois énergie est aujourd'hui la première source d'énergie renouvelable du territoire (92 GWh en 2015) même si le gisement bois y est relativement faible (9% de surface boisée contre 28% au niveau national). Il apparaît également que les systèmes de chauffage individuels au bois les plus anciens consomment 7 fois plus qu'un poêle performant. Ils dégradent également la qualité de l'air intérieur, présente un enjeu sanitaire avec le risque lié au monoxyde de carbone et sont responsables de pollutions atmosphériques non négligeables tout comme les chaudières collectives les plus anciennes. Leur remplacement permettra de réduire les consommations de ces bâtiments et les émissions de polluants atmosphériques.

Par ailleurs, le territoire compte de nombreux équipements de chauffage au fioul (1ère énergie de chauffage du résidentiel et 1er combustible utilisé dans l'industrie) responsables d'émissions de dioxyde de soufre (SO₂). Leur remplacement par des équipements au bois de dernière génération aurait un impact favorable sur la qualité de l'air.

Objectifs – Stratégiques et opérationnels

- Amélioration de la qualité de l'air en réduisant notamment l'émission de particules fines.
- Réduire la pollution de l'air intérieur afin d'améliorer la santé des habitants.
- Réduire les émissions de dioxyde de soufre en remplaçant les équipements de chauffage au fioul par des systèmes au bois performant.

Description de l'action

Pour inciter les particuliers à remplacer leur système de chauffage au bois vieillissant, l'Espace Info Energie sensibilisera et accompagnera sur les différents systèmes de chauffages au bois, plus performants et moins polluants. Des actions de sensibilisation à l'utilisation des équipements de chauffage au bois afin d'optimiser leur consommation et émissions polluantes seront menées. D'autres moyens de chauffage seront également proposés n'utilisant pas de source de combustion (solaire thermique, géothermie, ...). Par exemple, le solaire combiné (SSC) couplé à une chaudière bois récente permet de réduire de 20 à 50 % les consommations de bois et les émissions associées.

Des préconisations sur la ventilation seront également réalisées. Les professionnels du secteur seront également mobilisés. Les acteurs sociaux seront mobilisés afin d'envisager la sensibilisation des habitants au remplacement des vieux systèmes de chauffage à combustion. Des retours d'expériences de système de chauffage au bois auto-construits présentant de bonnes performances énergétiques et environnementales seront proposés et des animations ou formations pourront être envisagées avec l'appui d'associations locales.

Le technicien énergie accompagnera les collectivités dans le renouvellement de leur chaufferie bois en s'assurant du respect des réglementations relatives aux émissions de polluants atmosphériques. Le renouvellement des équipements au bois vieillissant tout comme l'amélioration des performances thermiques des bâtiments engendrera une baisse des consommations de bois. Ainsi, de nouveaux bâtiments pourront être chauffés au bois sans augmenter la consommation globale. C'est pourquoi, la sensibilisation et l'accompagnement en faveur du remplacement des équipements de chauffage au fioul émetteur de dioxyde de soufre par des solutions utilisant le bois ou d'autres sources renouvelables seront renforcés.

A un horizon plus lointain, lorsque le potentiel arboré du territoire se sera développé (Cf Action 4.8), la consommation de bois énergie pourra de nouveau augmenter en s'appuyant sur une ressource locale et en cohérence avec les enjeux de pollution atmosphérique.

Accompagner le renouvellement des installations bois énergie individuelles et collectives

N° Action
2.8

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT : EIE et CEP

Partenaires

Communes, chauffagistes, CIAS, CCAS, AMS

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humain : 0,2 ETP (EIE + CEP)

Fonctionnement : 300€/an

Financement possible

ADEME / Région Nouvelle Aquitaine

Indicateurs

- Nouvelles installations de chauffage au bois installés dans des bâtiments industriels ou tertiaires (nombre/an)
- Chaudières collectives renouvelées (nombre/an)
- Emissions de particules en provenance du secteur résidentiel (tonne/an)
- Emissions de CO₂ en provenance du secteur résidentiel (tonneCO₂/an)
- Emissions de Nox en provenance du secteur résidentiel (tonne NOx/an)

Résultats quantitatifs attendus

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2017 : 92 GWh

Production estimée : 0

Production Enr post-action : 92 GWh

Effets et co-bénéfices

- Amélioration de la qualité de l'air
- Baisse de la consommation de bois
- Diminution de la facture énergie



Promouvoir la géothermie

N° Action
2.9

Thématique : Un mix énergétique renouvelable, puissant et citoyen

Axe Négawatt : Renouvelable

Périmètre : Patrimoine et services de la collectivité / Territoire

Type d'action : Atténuation

Contexte

La géothermie est actuellement une source d'énergie peu exploitée sur le territoire. Pourtant, le territoire dispose d'un potentiel géothermique permettant de développer des installations sur sonde (estimé à 50W/mL par le BRGM et un foreur). Ainsi, il semble pertinent de promouvoir cette technologie pour le chauffage et le rafraîchissement des bâtiments neufs, notamment tertiaire car elle présente de meilleures performances qu'une pompe à chaleur air/air.

Objectifs - Stratégiques et opérationnels

- Etudier la possibilité d'envisager la géothermie dans de nouveaux projets
- Informer sur la possibilité de répondre à l'appel à projet régional : « bâtiment du futur », porté sur la rénovation énergétique globale/complète et sur les constructions neuves des bâtiments tertiaires privés/publics
- Mener des réflexions autour de la possibilité d'imaginer un réseau de chaleur avec la géothermie

Description de l'action

Il s'agira dans un premier temps, de développer des argumentaires en faveur de la géothermie puis de sensibiliser les porteurs de projet de construction (tertiaire public et privé, résidentiel) aux intérêts de cette technologie et dès les phases d'esquisses. Il sera donc nécessaire de mobiliser l'ensemble des acteurs de la construction (architecte, maître d'œuvre, constructeur de maisons individuelles, bureaux d'étude)

La géothermie peut également présenter des intérêts lors de rénovation en substitution de système de chauffage à combustion (fioul, gaz) car elle permettra notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Des accompagnements personnalisés seront proposés par l'Espace Info Energie ou le Conseiller en Energie Partagé afin de conseiller sur les solutions de financement possibles notamment.

Promouvoir la géothermie

N° Action
2.9

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT : EIE et CEP

Partenaires

ADEME, Région, Acteurs de la construction, BRGM

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humain : 0,2 ETP (EIE + CEP)

Financier : 300 € / an

Financement possible

ADEME/Région sur les investissements découlant de l'action

Indicateurs

- Actions de sensibilisation et de communication portées par la CCT pour favoriser la géothermie (nombre/an)
- Personnes sensibilisées à la géothermie (nombre/an)
- Installations réalisées (nombre/an)
- Production de chaleur d'origine géothermique (MWh/an)
- Part de production géothermique dans la production d'Enr thermique (%/an)

Effets et co-bénéfices

- Innovation territoriale grâce à une technologie encore peu diffusée
- Confort et réduction de la facture énergétique de la collectivité et des particuliers

Résultats quantitatifs attendus

Possibilité de quantification :

Oui

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2017 : 17 GWh

Production estimée : 10 GWh

Production Enr post-action : 27 GWh



Être un territoire d'innovation et d'expérimentation

N° Action
2.10.

Axe stratégique : Un mix énergétique renouvelable, puissant et citoyen

Axe Négawatt : Sobriété, Efficacité & Renouvelable

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Action en lien : Expérimenter un smart Grid avec le projet Maestro (2.11)

Contexte

Le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais est précurseur dans le domaine de la transition énergétique. Il dispose en 2018 de nombreuses unités de productions d'énergies renouvelables notamment autour du projet TIPER (méthanisation, parcs éoliens et photovoltaïques). Elles émanent de la volonté locale de développer des solutions innovantes pour dynamiser un territoire rural.

L'unité de gazéification, CHO TIPER dont la construction débutera prochainement, complètera le mix énergétique en développant un concept innovant.

La collectivité souhaite poursuivre cette dynamique d'innovation et soutenir de développement de nouveaux projets innovants au service de la transition énergétique et sociale.

Objectifs - Stratégiques et opérationnels

Etre un territoire d'innovation et d'expérimentation répond à plusieurs objectifs :

- Contribuer au développement de nouvelles technologies permettant d'accélérer la transition énergétique
- Valoriser le territoire et contribuer à son développement économique

Description de l'action

Communiquer sur la volonté locale de poursuivre la dynamique d'innovation engagée autour de la transition énergétique et l'exemplarité environnementale afin de convaincre de nouveaux porteurs de projets (chercheurs, développeurs, start up, etc.) de s'installer sur le Thouarsais. Développer des partenariats avec des centres de recherches pour envisager de développer un centre de recherche et développement sur de nouvelles technologies : power to gaz, méthanation, bioGNV, stockage, etc.

Développer des appels à projets pour développer de nouveaux projets prenant en compte les enjeux environnementaux locaux et contribuant à la valorisation locale des productions d'énergies renouvelables par le stockage, l'optimisation des consommations et productions, la gestion des réseaux.

Communiquer sur les actions innovantes développées sur le territoire et les partenariats noués à travers les outils numériques notamment.

Être un territoire d'innovation et d'expérimentation

N° Action
2.10.

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT : Energie Climat et Economie

Partenaires

Universités, recherche, stratup, développeur, gestionnaire réseau, Institut NégaWatt, ADEME, CCI

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Ingénierie économie / Energie Climat

Financier : A définir suivant les projets identifiés

Financement possible

Fiscalité / Fonds européens / Région / ADEME / Fonds de recherches et formations / Business Angels / Partenaires

Indicateurs

- Projets innovants étudiés (nombre/an)
- Projets innovants développés (nombre/an)
- Emplois créés (nombre/an)
- Production ENR issue d'une nouvelle technologie (kWh/an)
- Projet soumis à la réglementation ICPE D/C/E/A SEVESO A et AS (nombre)

Effets et co-bénéfices

- Reconnaissance du Thouarsais comme territoire innovant
- Forte évolution des pratiques (mobilité par exemple si le bio-GNV s'expérimente sur le territoire)

Résultats quantitatifs attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :

Production supplémentaire estimée :

Production Enr post-action :



**Expérimenter un Smart Grid :
Projet MAESTRO**

N° Action
2.11

Thématique : Un mix énergétique renouvelable, puissant et citoyen

Axe Négawatt : Sobriété/Efficacité/Renouvelables

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Action en lien : Etre un territoire d'innovation et d'expérimentation

Contexte

Les smart grids (ou réseaux intelligents) renvoient à l'optimisation des réseaux électriques grâce aux technologies numériques. Depuis quelques années, les réseaux de distribution de l'énergie électrique sont au cœur de la transition énergétique. De plus en plus sollicité par l'augmentation des consommations, ils sont également au cœur des productions d'énergies renouvelables électriques décentralisées (éolien, photovoltaïque, méthanisation). Leur utilisation évolue avec ces nouvelles pratiques. Le réseau est l'outil permettant d'adapter au mieux les consommations aux productions d'énergies renouvelables. Il s'agit à travers ce projet d'expérimenter de nouveaux modèles numériques permettant ces optimisations.

Objectifs – Stratégiques et opérationnels

Le projet MAESTRO (Modèle Appliqué des Énergies Supervisées en Temps réel par du Renouvelable Optimisé) a pour objectif de piloter des chauffages électriques, des ballons d'Eau Chaude Sanitaire et les recharges de véhicules électriques en fonction de l'état de charge du réseau et du volume de production d'électricité par les énergies renouvelables de manière à optimiser les flux d'énergie.

Description de l'action

- Le projet piloté par Gérédis rassemble le SIEDS, Séolis, la Communauté de Communes du Thouarsais et des laboratoires de recherches L2EP et CAETech.
- Il va permettre la mise en place d'un démonstrateur (système d'information numérique) sur le réseau de GÉRÉDIS sur une partie du territoire du Thouarsais.
- Des outils de pilotage des consommations seront installés sur une centaine de foyers tests et une dizaine d'entreprises permettre de tester le démonstrateur en situation réelle et envisager son déploiement.
- Une étude sociologique permettra de suivre le comportement des consommateurs pour analyser l'effet de l'adoption de nouveaux produits et services sur les comportements de consommation d'énergie.

**Expérimente un Smart Grid :
Projet MAESTRO**

N° Action
2.11

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

GEREDIS

Partenaires

SIEDS ; Communauté de Communes du
Thouarsais ; SEOLIS ; L2EP, CEA TECH

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Coût total : 1 117 779 €

Durée : 3 ans ; gestion et suivi par GEREDIS ;
réunions trimestrielles

Humain CCT : 0.1 ETP Recrutement ; Sites tests

Financement possible

Région : 558 890 €

Indicateurs

- Logements participants à l'expérimentation (nombre)
- Sites industriels participants à l'expérimentation (nombre)
- Résultats de l'expérimentation valorisée (oui/non)

Résultats quantitatif attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2017 :

Production estimée :

Production Enr post-action :

Effets et co-bénéfices

- Gain énergétique
- Valorisation de l'autonomie et de la gestion énergétique de territoire
- Acquisitions connaissances, montée en compétence du territoire



Accompagner les entreprises à mettre en place une démarche EIT (Écologie Industrielle Territoriale)

N° Action

3.1

Thématique : Un développement économique accentué par la transition énergétique

Axe Négawatt : Sobriété/Efficacité/Renouvelable

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Contexte

Le secteur industriel est le premier consommateur d'énergie du territoire : utilisation des ressources (énergie, eau, matières premières) pour ses activités administratives et de process, de transport. Il dispose d'un fort potentiel de réduction en termes de consommation de ressources. Plusieurs entreprises thouarsaises sont déjà engagées dans le dispositif Inter'Actions et cherchent à réduire leurs consommations énergétiques. L'Écologie Industrielle Territoriale est un dispositif qui permet aux entreprises de mieux connaître leurs flux (matière 1ère, énergie, eau, déchets) et leurs besoins pour avancer sur des optimisations. Cette démarche peut constituer un élargissement du dispositif Inter'Actions.

Objectifs - Stratégiques et opérationnels

- Améliorer la compétitivité des entreprises grâce à l'optimisation de leur flux (énergétiques, eau, matières premières, déchets)
- Accompagner de 50 entreprises dans une démarche d'EIT
- Réduire de 30 GWh les consommations de ces entreprises
- Réduire de 24 kteq CO2 les émissions du secteur

Description de l'action

A l'issu d'un diagnostic des activités et flux des entreprises des principales zones d'activité, réalisé par un bureau d'étude avec l'appui de la CCI, les entreprises seront mises en réseau pour identifier les problématiques communes et les leviers d'actions à privilégier pour réduire leurs charges (mutualisation d'équipement et de service, achats groupés d'énergie ou de matériel, valorisation de chaleur fatale, organisation de formations) ou améliorer les conditions de travail des salariés (mise en place de covoiturage inter-entreprises, restauration d'entreprises...)

La mobilisation pourra s'appuyer sur la valorisation des entreprises déjà engagées dans les dispositifs Inter'Actions, Energie ou Déchets, LUCIE, SPEE dans des démarches d'économie circulaire.

Une communication spécifique à destination des entreprises sera à mettre en place pour mobiliser et animer le réseau naissant et assurer la pérennité de la démarche.

Un modèle économique devra être élaboré dès le lancement de la démarche afin d'assurer sa pérennité.

Accompagner les entreprises à mettre en place une démarche EIT (Écologie, Industrielle et Territoriale)

N° Action

3.1

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT, Service Eco /Energie-Climat

Partenaires

CCI, CMA, Clubs d'entreprises, Pôle Éco-industrie ; MEF

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humain CCT : 1 ETP chargé de mission

Energie Entreprises + développeur économique

Financier : 15000 € / an

Financement possible

Appel à projet EIT (ADEME et Région),
Entrerprises

Indicateurs

- Entreprises engagées dans une démarche d'EIT (reformuler pour l'élargir) (nombre/an)
- Actions mises en œuvre grâce à la démarche d'EIT (nombre/an)
- Quantité de déchets réduite (tonne/an)
- Quantité d'énergie économisée (MWh/an)
- Quantité d'eau économisée (m3/an)
- Economie financière réalisée (€/an)

Résultats quantitatif attendus

Climat

Emission du secteur : 47 kT eq CO2

Economie estimée : - 24 kT eq CO2

Emission post-action : - 23 kT eq CO2

Energie

Consommation du secteur : 234 GWh

Economie estimée : - 30 GWh

Consommation post-action : 204 GWh

Ou

Production Enr 2015 :

Production supplémentaire estimée :

Production EnR post-action :

Effets et co-bénéfices

- Accroissement de la compétitivité des entreprises
- Attractivité des zones d'activités du territoire pour les acteurs économiques



Limiter la consommation d'énergie du matériel agricole

N° Action
3.2

Thématique : Un développement économique accentué par la transition énergétique

Axe Négawatt : Sobriété / Efficacité

Périmètre : Patrimoine et services de la collectivité / Territoire **Type d'action :** Atténuation / Adaptation

Action en lien : 4.8. Développer de nouvelles pratiques culturales sobres en carbone et adaptées aux changements climatiques

Contexte

Le matériel agricole représente des charges importantes pour le secteur (investissement lourd et consommations pour son fonctionnement) et génère des émissions de gaz à effet de serre liées à ces consommations.

Les bancs d'essai tracteur et la formation éco-conduite proposés par la Chambre d'agriculture sont des moyens efficaces pour réduire les consommations énergétiques et ainsi les émissions de gaz à effet de serre du secteur.

Par ailleurs, le travail en CUMA permet de mutualiser les achats de matériel et réduire les investissements. Enfin, les distances parcourues par les engins agricoles sont de plus en plus importantes lorsque les parcelles exploitées sont éloignées.

Objectifs - Stratégiques et opérationnels

Réduire les charges des exploitations en :

- Réduisant les investissements des exploitations dans le matériel agricole.
- Réduisant les consommations énergétiques du matériel agricole.

Réduire le nombre de machines pour une même superficie travaillée.

Réduire de 1GWh les consommations des engins agricoles (100 tracteurs x 1000L économisés grâce au banc d'essai).

Description de l'action

Afin de réduire les consommations du matériel agricole, les bancs d'essai tracteur et les formations à l'éco-conduite menés par la Chambre d'agriculture seront poursuivis.

L'achat de matériel en CUMA permet de réduire le nombre d'équipement présent sur le territoire tout en répondant au besoin de chacun. Cette solution de sobriété permet de réduire les consommations énergétiques indirectes (moins d'énergie nécessaire à la fabrication, moins de déchets). Ces investissements mutualisés seront promus à travers ces arguments environnementaux mais également par l'intérêt économique qu'ils représentent pour les exploitants qui réduisent ainsi leur endettement.

Il sera étudié avec les acteurs agricoles l'intérêt d'engager une opération d'échange parcellaire afin de réduire les distances parcourues par les agriculteurs.

Enfin, l'évolution des pratiques culturales peut également permettre de réduire les consommations du matériel agricole. Ainsi, en lien avec l'action 4.9, il s'agira de valoriser l'intérêt de faire évoluer les pratiques agricoles au regard des consommations énergétiques du matériel agricole.

Enfin, suivant le développement de carburants alternatifs notamment du GNV localement, des expérimentations pourront être menées.

limiter la consommation d'énergie du matériel agricole

N° Action
3.2

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

Chambre d'agriculture

FD CUMA

Partenaires

CCT, CUMAs, CCT, SAFER, Département –
Aménagement foncier, Entreprises de travaux agricoles

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humains Chambre d'agriculture, 0.05 ETP
Technicien banc d'essai

Financement possible

Indicateurs

- Tracteurs passés au banc d'essai (nombre/an)
- Agriculteurs formés à l'éco conduite (nombre/an)
- Agriculteurs sensibilisés aux changements de pratiques culturales (nombre/an)
- Réduction des consommations du matériel agricole (MWh/an)
- Agriculteurs ayant changé de pratiques culturales (nombre/an)
- Engins mutualisés (nombre/an)
- Emissions de NH3, PM10, PM2,5 en provenance du secteur agricole (tonne/an)

Effets et co-bénéfices

- Augmentation des revenus des exploitants
Création de lien entre exploitants

Résultats quantitatif attendus

Climat

Emission du secteur : 19 kTeq CO2
Economie estimée : - 0.3 kTeq CO2
Emission post-action : 18.7 kTeq CO2

Energie

Consommation du secteur : 64 GWh
Economie estimée : - 1 GWh
Consommation post-action : 63 GWh
Ou

Production Enr 2015 :

Production estimée :

Production Enr post-action



**Développer de nouvelles filières agricoles
contribuant aux objectifs Energie Climat du
territoire**

N° Action

3.3

Thématique : Un développement économique accentué par la transition énergétique

Axe Négawatt : Sobriété/Efficacité

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation / Adaptation

Actions en lien : Développer les circuits-courts (3.4)

Développer de nouvelles pratiques culturales sobres en carbone et adaptées aux changements climatiques (4.8)

Contexte

Le changement climatique, l'évolution des consommations de la société, l'interdiction de produits phytosanitaires, la difficulté à trouver des repreneurs lors de départ à la retraite en raison notamment de la taille des exploitations et de leur endettement sont des facteurs de pression sur le secteur agricole qui incitent à faire évoluer leurs pratiques. Néanmoins, ces changements ne sont pas faciles car ils peuvent impacter les productions et leur rentabilité.

De la sensibilisation, de la formation et de l'accompagnement sur la mise en place de nouvelles pratiques agricoles alternatives sont mises en place par la Chambre d'agriculture et le CIVAM dans le cadre notamment des programmes AgriPos'T (avec la CCT), Ressources (avec le SEVT). Préalables indispensables aux changements de pratiques, ces actions doivent être associées au développement économique de nouvelles filières valorisant les productions issues des pratiques alternatives afin d'assurer leur pérennité.

Objectifs – Stratégiques et opérationnels

Assurer la diversification économique des exploitations agricoles.

Faire émerger ou renforcer des filières agricoles économiquement viables et pérennes afin d'asseoir les pratiques culturales alternatives contribuant aux objectifs Energie Climat du territoire.

Description de l'action

Identifier les cultures contribuant à réduire le retournement du sol (stockage carbone), l'utilisation d'engrais chimiques et de phytosanitaires (GES et pollution de l'air, qualité de l'eau), l'irrigation (quantité de l'eau) et présentant potentiellement des débouchés économiques intéressants (paille/chanvre pour les matériaux de construction ou d'isolation du bâtiment, protéagineux, oléagineux).

Mobiliser les coopératives et autres acteurs agricoles pour identifier leurs besoins, les produits qu'ils pourraient intégrer dans leur filière ou utiliser pour développer de nouvelles offres.

Envisager la mise en place d'une démarche globale du producteur (de cultures alternatives) au consommateur (de produits transformés issus de cultures alternatives) en s'appuyant sur les coopératives ou autres acteurs des filières identifiées.

Développer de nouvelles filières agricoles contribuant aux objectifs Energie
Climat du territoire

N° Action

3.3

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

Chambre d'agriculture, CIVAM, CCT, SEVT, CCI

Partenaires

Négoce, AMAP, Coopératives

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humain : A préciser lors du montage de l'action

Financement possible

Agence de l'eau, Région NA, Europe

Indicateurs

- Cultures répondant aux enjeux Energie Climat identifiées (nombre/an)
- Acteurs pouvant contribuer au développement de nouvelles filières rencontrés (nombre/an)
- Nouvelles filières créées (nombre/an)
- Gain financier permis par la vente de nouvelles productions (€)

Résultats quantitatifs attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :

Production estimée :

Production Enr post-action :

Effets et co-bénéfices

- Adaptation de l'agriculture au changement climatique
- Réduction des émissions GES, amélioration de la qualité de l'eau, de la capacité de stockage carbone des sols
- Amélioration de la filière agricole comme acteur économique



Développer les circuits courts

N° Action
3.4

Thématique : Un développement économique accentué par la transition énergétique

Axe Négawatt : Sobriété / Efficacité / Renouvelables

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Actions en lien : Développer de nouvelles filières agricoles contribuant aux objectifs Energie Climat (3.3)
Accompagner et sensibiliser pour inciter aux modes de déplacements alternatifs et limiter les déplacements (5.2)

Contexte

Le développement des circuits courts permet de valoriser localement la production des exploitants agricoles en limitant les intermédiaires dans la commercialisation ce qui contribue à augmenter les marges, et en réduisant le transport et émissions de gaz à effet de serre. Il peut également contribuer au développement de nouvelles filières économiques valorisant des produits issus de pratiques culturelles ayant un moindre impact environnemental (Cf Action 3.3). La Communauté de Communes du Thouarsais travaille sur cette thématique et possède notamment un livret et une cartographie des produits du terroir rédigés à l'échelle Nord Deux-Sèvres.

Objectifs - Stratégiques et opérationnels

Favoriser la diversification économique des exploitations agricoles grâce à la commercialisation en circuits courts.

Structurer un réseau de producteurs locaux et de points de vente (physiques et virtuels) facilitant la mise en relation habitants/producteurs et développant la vente directe.

Description de l'action

Échanger avec les producteurs pour les accompagner sur la vente directe et la vente dans des points relais.

Développer des points de vente, de réception et relais dans les communes rurales afin que les produits viennent au plus près du consommateur en montant des partenariats avec les commerçants, des communes, des exploitants, des associations, des entreprises ...

Mettre à disposition des producteurs et des consommateurs un local pour la vente directe (exemple : Saint Jouin de Marnes, Sainte Gemme). Communiquer sur ces points de vente directe, mettre en place une signalétique adaptée et une reconnaissance des produits locaux.

Animer un réseau local, faciliter la mise en place d'un site internet de vente, regrouper l'offre pour être plus diversifié/complet et donc attractive pour le consommateur.

Accompagner la restauration collective afin d'intégrer les produits locaux dans les menus. Favoriser les échanges entre producteurs et restauration collective pour que chacun identifie les problématiques de l'autre (disponibilité des produits, ...).

Développer les circuits courts

N° Action
3.4

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT

Partenaires

Chambre d'agriculture, CIVAM, AMAP, commerçants, communes, agriculteurs

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humain CCT : 0,3 ETP

Financier communication : 3 500€

Financement possible

AMP Région Nouvelle Aquitaine

Indicateurs

- Producteurs assurant de la vente directe (nombre/an)
- Lieux de distribution de produits locaux ouverts (nombre/an)

Effets et co-bénéfices

- Diversification des exploitations agricoles
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au transport de produits alimentaires
- Lutte contre le gaspillage alimentaire

Résultats quantitatifs attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :

Production estimée :

Production Enr post-action :



Mettre en place des activités touristiques adaptées aux changements climatiques

N° Action
4.1

Thématique : Un territoire sobre en carbone et adapté aux changements climatiques

Axe Négawatt : Sobriété / Efficacité / Renouvelable

Périmètre : Territoire

Type d'action : Adaptation

Contexte

Le Thouarsais mise sur la richesse de ses paysages et activités disponibles sur son territoire pour développer le tourisme et ainsi dynamiser l'économie locale. Le changement climatique et notamment les périodes de fortes chaleurs impactent directement certaines activités, c'est pourquoi des mesures doivent être prises pour adapter les activités concernées et en développer des nouvelles.

Objectifs – Stratégiques et opérationnels

Développer une offre touristique adaptée aux changements climatiques notamment aux périodes de canicule.

Description de l'action

Valoriser auprès des acteurs du tourisme les impacts du changement climatique et les activités existantes adaptées au changement climatique notamment les périodes de fortes chaleurs.

Avec l'aide des acteurs touristiques, identifier les besoins et les solutions d'adaptation des activités touristiques (restauration, hébergements, loisirs...) et les valoriser auprès des acteurs touristiques ou chercher à développer de nouvelles activités quand aucune adaptation de solutions existantes n'est possible.

Etudier la faisabilité d'apporter une aide aux infrastructures pour réaliser des projets plus adaptés aux changements climatiques.

Le déplacement du camping de Thouars vers une zone surélevée par rapport au Thouet permettra également de réduire les impacts liés aux crues.

Mise en place d'un label reconnaissant les activités s'adaptant au changement climatique.

Mettre en place des activités touristiques adaptées aux changements climatiques

N° Action
4.1

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

Office de Tourisme – CCT

Partenaires

Services de l'Etat, Département des Deux Sèvres
- service Tourisme, Gîtes de France

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humains CCT 0.1 ETP (tourisme)
Financier : 2000€/an

Financement possible

Région Nouvelle Aquitaine, Département,
Europe

Indicateurs

- Identification des activités existantes adaptées aux Changements Climatiques (nombre entre 0 et 1)
- Nouvelles activités touristiques adaptées aux changements climatiques (nombre/an)
- Activités engagées dans un label (nombre/an)

Résultats quantitatif attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :
Economie estimée :
Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :
Economie estimée :
Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :
Production estimée :
Production Enr post-action :

Effets et co-bénéfices

- Développement de nouvelles activités
- Hausse de la fréquentation touristique



Préserver la ressource en eau tant en quantité qu'en qualité

N° Action
4.2

Thématique : Un territoire sobre en carbone et adapté aux changements climatiques

Axe Négawatt : Sobriété / Efficacité / Renouvelable

Périmètre : Territoire

Type d'action : Adaptation

Action en lien : Développer de nouvelles pratiques culturelles adaptées aux changements climatiques (4.9)

Contexte

Aspect quantitatif : Le territoire présente des ressources en eau souterraines et superficielles intensément exploitées (prélèvements pour l'AEP et l'irrigation majoritairement). Des insuffisances chroniques de la ressource par rapport aux besoins ont justifié le classement de l'ensemble des eaux superficielles et souterraines du bassin du Thouet en zone de répartition afin d'en assurer une meilleure gestion. Le changement climatique impacte les réserves en eau et pourrait accentuer le problème quantitatif de la ressource en eau.

Aspect qualitatif : La qualité des eaux de surface et de captage est dégradée (contamination aux nitrates principalement) sur le territoire. La dégradation a tendance à augmenter malgré plusieurs années de programmations contractuelles. Son amélioration présente un enjeu sanitaire et environnemental fort

Le changement climatique pourrait accentuer la concentration des polluants en raison d'une moindre quantité d'eau et de la hausse de la température des eaux.

Objectifs - Stratégiques et opérationnels

Aspect quantitatif :

Réduire les consommations d'eau issues de captages et des prélèvements de surface notamment du secteur agricole (1er consommateur des eaux du SAGE du Thouet).

Améliorer la gestion des eaux de pluie.

Aspect qualitatif :

Réduire le taux de nitrates et de molécules chimiques dans les eaux de captage

Description de l'action

Aspect quantitatif : Mettre en place des actions de sensibilisation sur l'utilisation raisonnée de l'eau pour les différents acteurs et la récupération de l'eau de pluie pour différents usages.

Faire la promotion des solutions techniques permettant de réduire les pertes des réseaux et limitant l'imperméabilisation des sols (gestion douce des eaux pluviales en lotissement et zones d'activités) auprès de tous les acteurs du territoire et en intégrant cette contrainte dans le PLUi (Cf Action 4.4)

Favoriser les pratiques agricoles et les cultures dont les besoins en eau sont réduits et facilitant l'absorption de l'eau (semis directs, haies, agroforesterie) (cf. Actions 4.7 et 4.8)

Aspect qualitatif : Accompagner les exploitants agricoles afin qu'ils limitent les usages d'intrants organiques et minéraux et de produits phytosanitaires notamment dans les zones de captages. (cf. Actions 4.8).

Sensibiliser et accompagner les collectivités et particuliers dans l'application de l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires (Charte Terre Saine, sensibilisation jardinage écologique, etc.) (cf. Actions 6.5)

Préserver la ressource en eau tant en quantité qu'en qualité

N° Action
4.2

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

Coordinateur : SEVT (prog. reconquête) & SVL

Partenaires

Coop de l'eau, Chambre d'agriculture, SEVT, DDT, Agence de l'eau, CIVAM, ARS, SAGE du Thouet, CCI/CMA, Citoyens, associations (AMAP)

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humain SEVT : 1 ETP (programme de reconquête)

0,3 ETP + moyens de communication :

Financement possible

Agence de l'eau, Europe

Indicateurs

- Actions de sensibilisation mises en place (nombre/an)
- Suivi de la qualité des eaux souterraines pour différents polluants en différents points ($\mu\text{g}/\text{m}^3/\text{an}$)
- Consommation d'eau du territoire (m^3/an)
- Quantité d'eau consommée pour les différents secteurs d'activité (m^3/an)

Résultats quantitatifs attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :

Production estimée :

Production Enr post-action :

Effets et co-bénéfices

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Prise de conscience sur les enjeux de l'eau
- Gain financier lié à la récupération de l'eau de pluie



Anticiper les risques liés aux événements extrêmes et améliorer les réponses aux situations d'urgence

N° Action
4.3

Thématique : Intégrer la notion de risques climatiques dans les préoccupations locales

Axe Négawatt : Sobriété / Efficacité / Renouvelable

Périmètre : Patrimoine et services de la collectivité / Territoire

Type d'action : Adaptation

Contexte

Lors des situations extrêmes (tempêtes, inondation), il est nécessaire de faire face à des situations d'urgence (évacuation, relogement...). Les services de secours et les collectivités sont les premières à intervenir pour sécuriser la situation. Les sinistrés (habitants, collectivités, entreprises, agriculteurs) doivent ensuite se retourner vers leur assureur pour la prise en charge de réparation.

Il s'agit ici de sensibiliser aux risques climatiques en lien avec les Plans communaux de sauvegarde (PCS) et les Documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) et de conseiller les acteurs du territoire d'être vigilant notamment en étudiant leur contrat d'assurance.

En parallèle, afin de réduire les conséquences des événements extrêmes, il s'agira d'étudier les causes, les défaillances éventuelles et de proposer des procédures pour éviter que cela ne se reproduise.

Objectifs - Stratégiques et opérationnels

En parallèle, afin de réduire les conséquences des événements extrêmes, il s'agira d'étudier les causes, les défaillances éventuelles et de proposer des procédures pour éviter que cela ne se reproduise.

Description de l'action

Mobiliser les services de l'Etat afin d'informer les communes de leurs obligations concernant les PCS et DICRIM.

Intégrer dans les documents d'urbanisme les prescriptions liées aux protections des installations de gaz spécifiées dans les Plans de Prévention des Risques Inondation et échanger avec les services de l'Etat (SDAP notamment) pour qu'elles puissent bien être mises en œuvre.

S'appuyer sur les communes pour faire prendre conscience aux habitants des risques qu'ils encourent face aux conséquences du changement climatique et qu'ils étudient leur contrat d'assurance au regard de ces risques afin qu'ils soient en capacité de gérer d'éventuelles situations d'urgence. Une démarche similaire sera envisagée vers les autres acteurs du territoire (agriculteurs, entreprises) avec l'appui des chambres consulaires.

En complément, une procédure d'amélioration continue pourrait être mise en place avec les services de secours, les communes afin qu'après chaque événement climatique ayant déclenché une situation d'urgence, l'ensemble des parties prenantes analyse leur réponse, les difficultés rencontrées mais aussi les causes ayant conduit à cette situation et si des actions peuvent être mises en œuvre pour éviter que cela se reproduise.

Anticiper les risques liés aux évènements extrêmes et améliorer les réponses aux situations d'urgence

N° Action
4.3

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT

Partenaires

Services de l'Etat, assureurs, pompiers, police, gendarmerie, associations caritatives, chambres consulaires

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humains CCT : 0.05 EPT

Financier : 500€ communication sur les risques

Financement possible

Veille à réaliser

Indicateurs

- Information des communes sur leurs obligations sur les PCS et le DICRIM (oui/non)
- Analyse des causes post événement extrême (nombre/an)
- Personnes sensibilisées aux notions de changements climatiques et de risques climatiques (nombre/an).

Résultats quantitatif attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :

Production estimée :

Production Enr post-action :

Effets et co-bénéfices

- Réduction du nombre de situation d'urgence lors d'évènements extrêmes
- Meilleure prise en charge de la remise en état



Intégrer les risques naturels liés aux changements climatiques dans les documents d'urbanisme

N° Action
4.4

Thématique : Intégrer la notion de risques climatiques dans les préoccupations locales

Axe Négawatt : Sobriété / Efficacité / Renouvelable

Périmètre : Patrimoine et services de la collectivité / Territoire

Type d'action : Adaptation

Contexte

Des risques naturels sont identifiés sur le territoire (sismique, inondation, retrait gonflement des argiles) et impactent les bâtiments et équipements donc directement la vie des habitants, collectivités, entreprises. Pour limiter ces risques et notamment ceux qui ont le plus d'impacts sur le territoire au regard du changement climatique comme les retraits gonflement des argiles, les inondations et coulées de boue provoquées par de fortes pluies, il est nécessaire de les faire connaître et d'agir notamment au travers des documents d'urbanisme SCOT, PLUi.

Objectifs - Stratégiques et opérationnels

Réduire l'impact des risques naturels dans les futures constructions

Assurer la protection de la population face aux risques naturels liés aux changements climatiques

Description de l'action

Le Plan de Prévention des Risques Inondation définit des servitudes autour desquelles la construction est interdite. Cette mesure sera maintenue dans le prochain PLUi.

Par ailleurs, les zonages à risque en terme de retrait gonflement des argiles sont également identifiés. Ces éléments doivent être inscrits dans le PLUi. En zone sensible au retrait gonflement des argiles, une préconisation sera ajoutée (réaliser une étude de sol).

De plus, il est maintenant régulièrement observé que lors de périodes de fortes pluies, les locaux inondés par des coulées de boue sont liés à l'artificialisation des sols et à une mauvaise gestion des eaux pluviales. C'est pourquoi, le territoire inscrira dans ses documents d'urbanisme l'objectif de limitation de 50% la consommation foncière et des orientations réduisant l'imperméabilisation des sols (40% de l'unité foncière non imperméabilisés pour tout nouveau projet sur terrain nu et le parcellaire devra présenter une densité minimum contribuant à limiter sa taille).

Par ailleurs, le dimensionnement des réseaux d'eaux pluviales devra être étudié en fonction des risques de pluviométrie actualisés en fonction des changements climatiques lors des renouvellements ou construction de réseaux.

Des actions de communication seront menées pour que ces risques naturels soient pris en compte par les porteurs de projets d'aménagement afin qu'ils tiennent compte du risque de retrait gonflement des argiles et de mauvaise gestion des eaux pluviales.

Intégrer les risques naturels liés aux changements climatiques dans les documents d'urbanisme

N° Action
4.4

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT et urbanisme

Partenaires

ASSSPB 79, SDIS

Relais : architectes, constructeurs, CAUE,
Syndicats de rivières (connaissance de terrain)

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humain CCT : 0,1 EPT Urbanisme – Energie
Climat

Financier : 500 € communication

Financement possible

Indicateurs

- Intégration des risques naturels dans le PLUI (oui/non)
- Actions de sensibilisation et de communication réalisées (nombre/an)
- Porteurs de projets sensibilisés (nombre/an)

Effets et co-bénéfices

- Amélioration de la connaissance des risques naturels
- Réduction des sinistres sur des constructions réalisées à compter de 2019

Résultats quantitatifs attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :

Production estimée :

Production Enr post-action :



**Développer des aménagements urbains
permettant de se rafraîchir**

**N° Action
4.5**

Thématique : Un territoire sobre en carbone et adapté aux changements climatiques

Axe Négawatt : Sobriété / Efficacité

Périmètre : Territoire

Type d'action : Adaptation

Action en lien : Développer le potentiel arboré du territoire (4.7)

Contexte

En ville, en période de canicule, la densité du bâti et les revêtements créés des îlots de chaleur. L'augmentation des températures entraîne indirectement l'augmentation des consommations liées au rafraîchissement et la climatisation, lorsque le bâtiment n'est pas adapté. Aujourd'hui peu d'aménagement urbain permettent de lutter contre ces îlots de chaleur et de se rafraîchir à toute heure.

Objectifs – Stratégiques et opérationnels

- Développer des systèmes permettant de réduire la température en ville (ex : diminuer les zones en bitume au profit des zones enherbées, planter des arbres couvrant dans les rues également).
- Développer ou préserver des espaces économes en eau permettant de se rafraîchir.
- Augmenter la couverture végétale en favorisant la TVB en ville en privilégiant les espèces et essences d'arbres présentant le meilleur potentiel couvrant (ombre) mais un faible potentiel allergène afin de ne pas augmenter le risque d'allergies au pollen en ville (ex : bouleaux...). Les plantations doivent être choisies en fonction de leur consommation d'eau afin d'éviter l'arrosage en période de canicule.

Description de l'action

Sensibiliser les communes à l'intérêt de préserver et développer les lieux de baignade, les espaces verts. Installer des fontaines à eau (sans gobelets) accessibles dans et en dehors des bâtiments publics. Accompagner les communes à mettre en place ces aménagements en lien avec le paysage notamment en ce qui concerne l'aménagement des franges urbaines pour qu'ils soient le plus économes en eau possible et adaptés aux changements climatiques.

S'assurer que les églises restent ouvertes pendant les périodes les plus chaudes.

Accompagner les communes dans leurs aménagements urbains afin de développer des villes plus vertes et adaptées aux changements climatiques notamment les revêtements de sols (couleur clair, parking enherbé) afin de réduire les effets du rayonnement.

Développer des aménagements urbains permettant de se rafraîchir

N° Action
4.5

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT – Terre Saine et Urbanisme

SEVT

Partenaires

Communes – CAUE – DDT- SVL-Prom'Haie

Bocage Pays Branché

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humains CCT : 0.2 ETP

Financiers : à préciser pour de nouveaux aménagements

Financement possible

Région Nouvelle Aquitaine, Europe

Indicateurs

- Communes sensibilisées (nombre/an)
- Aménagements/zones permettant de se rafraîchir (nombre/commune)

Résultats quantitatifs attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :

Production estimée :

Production Enr post-action :

Effets et co-bénéfices

- Développement d'îlots de fraîcheur
- Développement de la TVB en ville
- Création de lien social, intergénérationnel
- Amélioration de la qualité de vie des habitants



Optimiser les plans canicules dans les communes

N° Action
4.6

Thématique : Un territoire sobre en carbone et adapté aux changements climatiques

Axe Négawatt : Sobriété / Efficacité / Renouvelable

Périmètre : Territoire

Type d'action : Adaptation

Action en lien : Développer les aménagements urbains permettant de se rafraîchir (4.5)

Contexte

La mise en place du Plan Canicule est de la compétence des communes qui sont plus ou moins bien organisées pour le mettre en œuvre. Par exemple, la ville de Thouars a confié la gestion du Plan Canicule à son CCAS qui a une procédure bien établie et opérationnelle. Mais, les plus petites communes ne le mettent pas en œuvre de manière optimale.

Objectifs – Stratégiques et opérationnels (quantitatifs)

- Assurer la mise en œuvre optimale du Plan canicule dans toutes les communes du territoire.
- Prévenir les effets de la canicule sur les personnes fragiles et notamment les personnes âgées

Description de l'action

Le CIAS du Thouarsais organise chaque année dans le cadre du Contrat Local de Santé une réunion d'information à l'attention des secrétaires de mairies. La mise en place du Plan canicule sera à l'ordre du jour de l'une d'entre elle en 2019. Les informations seront également diffusées aux professionnels et réseaux de bénévoles du territoire.

A l'ordre du jour, présentation des modalités de mise en œuvre d'un Plan canicule en s'appuyant sur les services de l'Etat, des obligations du maire, retour d'expériences du CCAS de Thouars, remise de documentation et des contacts, échanges.

Puis tous les ans, rappel des procédures, remise des documents, valorisation d'expériences réussies.

Les communes seront également incitées à mettre en œuvre des actions innovantes de mobilisation et communication afin d'améliorer la mise en œuvre du Plan Canicule.

Optimiser les plans canicules dans les communes

N° Action
4.6

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CIAS dans le cadre contrat local de santé

Partenaires

Etat, CCAS, ARS, Associations de bénévoles

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humain CIAS : 0.05 ETP pour l'animation du réseau

Communication : 500€

Financement possible

Etat (DDT)

Indicateurs

- Réunions d'information annuelles tenues (oui/non)
- Communes ayant mis en place leur plan canicule (registre tenu à jour) (nombre/an)
- Actions menées en cas de canicule (nombre/an)

Effets et co-bénéfices

- Amélioration des conditions de vie des personnes sensibles en période de canicule
- Développement du lien social

Résultats quantitatifs attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :

Production estimée :

Production Enr post-action :



Développer le potentiel arboré du territoire

N° Action
4.7

Thématique : Un territoire sobre en carbone et adapté aux changements climatiques

Axe Négawatt : Sobriété / Efficacité / Renouvelable

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation / Adaptation

Actions en lien : Développer des aménagements urbains permettant de se rafraîchir (4.5)

Développer de nouvelles pratiques culturelles sobres en carbone et adaptées au changement climatique (4.8)

Contexte

Les espaces arborés couvrent 9% du territoire contre 28% au niveau national. Ils contribuent à limiter l'ampleur du changement climatique en stockant du carbone. Ils jouent également un rôle essentiel dans l'adaptation du territoire aux effets des changements climatiques déjà observés : limitation de l'érosion des sols lors de fortes pluies, création d'espaces ombragés en ville, milieu favorisant l'accueil de la biodiversité et son déplacement... Augmenter les plantations présente donc de nombreux avantages pour atténuer et s'adapter au changement climatique.

Le développement du potentiel arboré du territoire présente également de nombreux co-bénéfices : stockage carbone, exploitation en bois énergie à terme, intégration paysagère des énergies renouvelables, intégration dans de nouvelles pratiques culturelles (agroforesterie)....

Objectifs – Stratégiques et opérationnels

Le développement du potentiel arboré du territoire grâce à de nouvelles plantations et à la bonne gestion de l'existant contribuera à deux objectifs principaux :

- Augmenter le stockage de carbone
- Adapter le territoire au changement climatique : maintien et développement de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau, augmentation du potentiel agronomique (vie dans le sol), création d'espaces verts pour lutter contre les îlots de chaleur

Il faudra veiller à ne pas dégrader la qualité de l'air par la plantation d'essence émettant des pollens allergisants.

Description de l'action

Développement du potentiel arboré :

Identifier les espèces les plus adaptées aux changements climatiques et contribuant à plusieurs objectifs : biodiversité, développement de bois d'œuvre et bois énergie, agroforesterie. Privilégier les essences locales consommant moins d'eau, favorisant la protection des sols et limitant l'émission de pollens allergisants.

Développer des programmes de plantation pour répondre aux enjeux d'adaptation au changement climatique et favorisant l'implication des citoyens :

- Plantation de haies par les exploitants agricoles, les communes, les entreprises pour limiter l'érosion des sols, développer les trames vertes favorables à la biodiversité et redynamisant les franges agri-urbaines du territoire.
- Plantation d'arbres et d'espaces verts dans les centres bourgs par les communes afin de proposer des espaces ombragés permettant de se rafraîchir lors de périodes de fortes chaleurs.
- Plantation en agroforesterie afin d'expérimenter de nouvelles pratiques culturelles augmentant les rendements malgré la dégradation des conditions climatiques.

Gestion de potentiel arboré existant :

Accompagner les agriculteurs, les communes sur la gestion durable des zones arborées pour préserver la ressource et optimiser ses bénéfices.

Travailler avec les propriétaires forestiers dont le foncier est réduit et très morcelé. L'organisation de bourses foncières sera étudiée pour favoriser l'entretien et l'exploitation de la ressource bois.

Développer le potentiel arboré du territoire

N° Action
4.7

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT

Partenaires

Chambre d'agriculture, CIVAM, Bocage Pays Branché, fédération de chasse, prom'haies, association d'agroforesterie, SEVT, CUMA

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humains CCT : 0.2 ETP

Financiers : 10 000€/an

Financement possible

Partenariat privé, fondation

Appel à projets nationaux et régionaux

Indicateurs

- Actions de promotion et de gestion du potentiel arboré (nombre/an)
- Linéaire de haie créé (mL/an)
- Surfaces agricoles exploitées en agroforesterie (ha/an)

Effets et co-bénéfices

- Production bois d'œuvre, bois énergie
- Stockage carbone
- Intégration paysagère des énergies renouvelables

Résultats quantitatifs attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :

Production estimée :

Production Enr post-action :



Développer de nouvelles pratiques culturales sobres en carbone et adaptées aux changements climatiques

N° Action
4.8

Thématique : Un territoire sobre en carbone et adapté aux changements climatiques

Axe Négawatt : Sobriété / Efficacité

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation / Adaptation

Actions en lien : Développer de nouvelles filières agricoles répondant aux objectifs Energie-Climat (3.3)

Optimiser l'utilisation du matériel agricole (3.2)

Préserver la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité (4.2)

Contexte :

L'agriculture est le premier émetteur de gaz à effet de serre du territoire principalement dû aux émissions non énergétiques liées aux pratiques agricoles (méthane, N₂O) qui impactent les capacités des sols à stocker le carbone, la qualité de l'eau et l'émission de polluants atmosphériques (NH₃). Elle est également victime des changements climatiques (sécheresse, canicules, épisodes extrêmes) qui la rendent vulnérable et impactent l'ensemble des productions agricoles (élevage, cultures, maraîchage, ...) au niveau de la qualité et la quantité. De plus, le secteur agricole est fortement consommateur d'eau (50% des prélèvements).

L'évolution des pratiques agricoles peut permettre de répondre aux enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de stockage carbone mais aussi contribuer à adapter ce secteur d'activité aux changements climatiques. Des nombreuses expérimentations sont déjà menées dans ce sens par des exploitants thouarsais.

Objectifs – Stratégiques et opérationnels

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et augmenter le stockage carbone dans les sols.
- Maintien d'une production agricole diversifiée et productive dans l'élevage et la polyculture malgré l'évolution du climat
- Préservation de la ressource en eau (cf action 4.2), des sols, de la biodiversité et amélioration de la qualité de l'air.
- 100 agriculteurs engagés dans des expérimentations de nouvelles pratiques culturales plus adaptées au changement climatique et réduisant les émissions de GES.

Description de l'action

Favoriser les pratiques agricoles réduisant les émissions de gaz à effet de serre et favorisant le stockage de carbone dans le sol et s'adaptant au changement climatique (semis direct, agroforesterie, culture intermédiaire, culture peu demandeuse en eau...) en communiquant notamment sur les retours d'expérience des exploitants locaux du groupe Sol Vivant. Valoriser les différents bénéfices de ces pratiques (lutte contre l'érosion des sols, rétention d'eau, limitation des intrants, réduction des consommations de matériel, augmentation des rendements à terme...)

Valoriser les pratiques contribuant à réduire les émissions d'ammoniac (NH₃) par exemple les couvertures de fosses et l'intérêt d'enfouir rapidement les fumiers après épandage.

Valoriser les pratiques contribuant à la réduction des émissions de méthane notamment par le compostage des fumiers.

Mettre en place des animations collectives de sensibilisation, d'information puis un accompagnement individuel à la mise en place d'actions tout en poursuivant l'animation de réseaux d'agriculteurs s'engageant à faire évoluer leur pratique. Suivre l'évolution des changements de pratiques

Communiquer sur les bonnes pratiques des exploitants agricoles thouarsais auprès du grand public

Développer de nouvelles pratiques culturelles sobres en carbone et adaptées aux changements climatiques

N° Action
4.8

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

Chambre d'agriculture, CIVAM

Partenaires

CCT, Négoce, SEVT, SVL, Animateur pour la Terre & l'Humanisme

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humains : à préciser lors de la mise en place de l'action

Financement possible

Agence de l'eau

Indicateurs

- Emissions de NH3 du secteur par an (tonne/an)
- Consommation d'eau du secteur agricole (m3/an)
- Emission de GES de secteur agricole (tCO2/an)
- Stockage carbone des sols (kgCO2/an)

Résultats quantitatif attendus

Climat

Emission du secteur : 128 kT eq CO2
Economie estimée : - 15.5 kT eq CO2
Emission post-action : 112.5 kT eq CO2

Energie

Consommation du secteur :
Economie estimée :
Consommation post-action :
Ou

Production Enr 2015 :
Production estimée :
Production Enr post-action :

Effets et co-bénéfices

- Amélioration de la qualité de l'eau
- Préservation de la ressource en eau
- Limitation de l'érosion des sols
- Diversification économique
- Réduction des polluants atmosphériques



**Améliorer les connaissances sur le stockage
carbone dans le secteur agricole :
projet ABC Terre**

N° Action
4.9

Thématique : Un territoire sobre en carbone et adapté aux changements climatiques

Axe Négawatt : Sobriété

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation / Adaptation

Action en lien : Développer de nouvelles pratiques culturelles sobres en carbone et adaptées aux changements climatiques

Contexte

Le secteur agricole représente 45% des émissions de gaz à effet de serre. Les méthodes de calcul du bilan gaz à effet de serre (GES) des territoires couramment utilisées ne prennent pas en compte les variations de stock de carbone des sols agricoles, ou le font de manière forfaitaire et indépendante des pratiques réelles des agriculteurs locaux. Or, ces variations de stock, positives ou négatives, peuvent peser lourd dans le bilan final de l'impact de l'agriculture. En témoigne, l'initiative 4 pour 1000 lancée par la France, qui vise à contrebalancer une part importante des émissions de GES par l'accroissement du stock de carbone organique dans les sols. Le projet ABC'Terre-2A vise à développer une méthode d'évaluation du bilan GES agricole des sols cultivés d'un territoire, prenant en compte les variations de stock de carbone du sol, liées aux pratiques réelles des agriculteurs. Il doit ainsi améliorer le diagnostic et l'aide à la décision des acteurs des territoires et la mise au point de plans d'actions agricoles plus ciblés et efficaces, pour l'amélioration des bilans GES. Il s'agit donc d'un projet de recherche et de développement.

Objectifs - Stratégiques et opérationnels

Rendre opérationnelle la démarche ABC'Terre afin de calculer les émissions de gaz à effet de serre des systèmes de cultures à l'échelle du territoire, prenant en compte l'évolution du stock de carbone dans les sols.

Au terme du projet : Réaliser les diagnostics territoriaux intégrant le bilan carbone des sols et d'émissions de GES locales.

Description de l'action

Dans l'attente de la mise en œuvre de ce programme, la collectivité estimera la séquestration de CO₂ dans les sols et la biomasse du territoire à l'aide de l'outil ALDO afin de préciser les données présentées dans le diagnostic du PCAET.

Le projet ABC Terre sera mis en œuvre suivant la méthodologie suivante :

- Formation de l'animateur référent (chambre d'agriculture 79)
- Mobilisation des agriculteurs du territoire
- Réalisation d'un diagnostic initial ABC TERRE
- Accompagner aux changements de pratiques culturelles (cf. Action 4.8)
- Mise à jour du diagnostic après changement des pratiques et analyse des résultats
- Simulation de scénarii d'évolution

Améliorer les connaissances sur le stockage carbone dans le secteur agricole : projet ABC Terre

N° Action
4.9

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

Agro-transfert, chambre d'agriculture

Partenaires

CCT

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humains : Agro transfert/ Chambre d'agriculture / CCT 0,05 ETP

Financement possible

Indicateurs

- Agriculteurs mobilisés dans l'expérimentation (nombre/an)
- Résultats valorisés (oui/non)
- Evolution du stockage carbone des sols (kgCO₂/an)

Résultats quantitatif attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :

Production estimée :

Production Enr post-action :

Effets et co-bénéfices

- Une agriculture plus résistante au climat
- Limiter les baisses de production liées aux changements climatiques
- Le maintien de l'agriculture dans les zones impactées par le changement climatique



Favoriser le développement du covoiturage

N° Action
5.1

Thématique : Une mobilité durable adaptée au milieu rural

Axe Négawatt : Sobriété

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Action en lien : Développer les modes actifs : la marche à pied et le vélo (5.3)

Accompagner et sensibiliser pour inciter » aux modes alternatifs » (5.8)

Contexte

En France, le covoiturage s'est généralisé, autant pour les grandes distances que pour les trajets du quotidien, entre collègues. Pourtant, sur le Territoire, il n'existe que 3 aires de covoiturage : 1 à Saint-Jouin de Marnes et 2 à Thouars.

Dans le cadre de l'élaboration du schéma des mobilités durables, 5 actions ont été identifiées.

Objectifs – Stratégiques et opérationnels

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique en développant la pratique du covoiturage pour les trajets du quotidien et les longs trajets.
- Développer 7 aires de covoiturage sur le territoire.
- 3375 personnes réalisent du covoiturage régulièrement pour leur trajet domicile-travail.

Description de l'action

Pour développer la pratique du covoiturage sur le Territoire :

- De nouvelles aires de covoiturage seront labellisées sur des parkings existants. Les grandes surfaces seront associées à cette réflexion pour labelliser des places de covoiturage sur leurs propres parkings. Ces aires devront être localisées à des points stratégiques afin de devenir des « pôles d'échanges intermodaux ».
- Des aménagements devront être pensés dans ce sens pour favoriser leur accès par d'autres modes de déplacement notamment à pied ou à vélo (trottoirs et pistes cyclables, box individuel ou arceaux à vélos...).
- Des actions de communication fortes devront être mises en place afin de faire la promotion du covoiturage et des aires,
- La mobilisation des entreprises en faveur du covoiturage aura lieu dans le cadre des Plans de Déplacement Entreprises.
- Des réflexions pourront être menées pour étudier la mise en place de systèmes de mise en relation.

Favoriser le développement du covoiturage

N° Action

5.1

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

Le service Ingénierie de la Communauté de Communes du Thouarsais

Partenaires

Les entreprises privées possédant un grand parking (exemple : Leclerc, Super U ...), les communes

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humain CCT : 0,1 ETP Chargé de mission
Mobilité

Financier :

- Environ 900 euros pour un box individuel sécurisé

- Environ 70 euros pour un arceau vélo

- Cheminements vélos et/ou piétons : voir plan vélo

Financement possible

ADEME : poste chargé mission mobilité

Conseil Départemental : communication départementale

Indicateurs

- Personnes sensibilisées à la mobilité durable (nombre/an)
- Vue des pages covoiturage sur le site internet (nombre/an)
- Aires labellisées (nombre)
- Places de covoiturage créées (nombre)
- Entreprises privées proposant des aires de covoiturage (nombre)
- Desserte du Comm'bus à une aire de covoiturage (nombre)
- Aires de covoiturage intermodales (nombre)
- Emissions de Nox, PM10, PM2,5 du secteur (Tonne/an)
- Consommations d'Energie du secteur (kWh/an)
- Emissions de GES du secteur (Tonne/an)

Résultats quantitatifs attendus

Climat

Emission du secteur : 9.3 kT eq CO2

Economie estimée : - 0.46 kT eq CO2

Emission post-action : 8.84 kT eq CO

Energie

Consommation du secteur : 34 GWh

Economie estimée : - 1.7 GWh

Consommation post-action : 32.3 GWh

Ou

Production Enr 2015 :

Production estimée :

Production Enr post-action :

Effets et co-bénéfices

- Réductions des GES
- Alimenter le lien social et génère une économie collaborative
- Des aménagements urbains structurés pouvant améliorer le cadre de vie des Thouarsais.



Accompagner et sensibiliser pour inciter aux modes alternatifs et limiter les déplacements

N° Action
5.2

Axe stratégique : Une mobilité durable adaptée au milieu rural

Axe Négawatt : Sobriété/Efficacité

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Action en lien : Favoriser le développement du covoiturage (5.1)

Contexte

Des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle existent mais ne sont pas encore suffisamment utilisées, par méconnaissance ou réticence liée à des habitudes bien ancrées. Leur développement nécessite de faire prendre conscience aux entreprises, aux salariés, aux habitants, aux enfants des intérêts d'adopter des modes de déplacement alternatifs et ce par différents biais en fonction du public ciblé.

Objectifs – Stratégiques et opérationnels

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques
- Améliorer le cadre de vie des habitants - moins de temps dans les transports et gains financiers
- Développer la non mobilité

Description de l'action

Différentes actions peuvent être menées en fonction du public :

Vers les familles

Perpétuer et développer le défi mobilité pour permettre à des familles de découvrir des alternatives. Elaborer et diffuser « un guide des déplacements du territoire » et s'appuyer sur de nouveaux vecteurs de communication pour promouvoir les mobilités durables (spots radio, réseaux sociaux, application, etc...). Développer un support interactif, pour retransmettre des informations importantes pour se déplacer autrement: le Comm'bus, les déplacements à vélo, le transport solidaire, le train, le covoiturage et le défi mobilité. Une réflexion sera également menée pour développer la non-mobilité des personnes en favorisant la proximité des services.

Vers les enfants

Une réflexion sera engagée pour envisager d'intégrer la mobilité dans les programmes pédagogiques (sécurité routière, les effets sur la santé, la pratique une activité physique régulière...) proposés par la collectivité ou les acteurs locaux afin de sensibiliser les scolaires, les mettre en situation d'utiliser des solutions de déplacements alternatifs.

Vers les entreprises

Cette action vise à offrir différents services pour sensibiliser les entreprises: Proposer un accompagnement de la CCT pour l'élaboration de plans de mobilité, développer la non-mobilité grâce à la mise en place d'espaces de coworking et de visioconférence sur le territoire et promouvoir la pratique du télétravail.

Animations grand public

Mettre en avant la thématique de la mobilité lors des animations grand public: semaine du développement durable, de la mobilité, randonnées, salons...afin d'informer et sensibiliser le grand public aux solutions de mobilité alternative. Un accompagnement sur la mobilité sera proposé aux organisateurs d'événements sur le territoire, pour en faire des éco manifestations (à l'image de l'accompagnement proposé par le service déchets).

Accompagner et sensibiliser pour inciter aux modes alternatifs et limiter les déplacements

N° Action
5.2

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT

Partenaires : CCI, les organisateurs des événements locaux, les structures recevant des enfants (écoles, centres de loisirs, activités extra-scolaires ...), L'USEP, les entreprises, associations et les communes

Indicateurs

- Familles participantes au défi mobilité (nombre/an)
- Guides téléchargés sur le site internet (nombre/an)
- Actions auprès des structures recevant des enfants (nombre/an)
- Enfants sensibilisés (nombre/an)
- Événements accompagnés sur la mobilité durable (nombre/an)
- Services de proximité mis en place (nombre)
- Réservation pour la salle audiovisuelle (nombre/an)
- Entreprises accompagnées proposant le télétravail (nombre)
- Télétravailleurs dans les entreprises accompagnées (nombre)

Effets et co-bénéfices

- Améliorer le cadre de vie
- Plus de compétitivité dans les entreprises /augmentation de la productivité
- Réduction des migrations pendulaires et gain de temps pour les familles
- Favoriser les commerces de proximité et redynamiser le centre et apporter du lien social

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humain CCT : 0,1ETP Chargé de mission Mobilité.

- Défi Mobilité : 1 000 à 1500€/an selon le nombre de participants
- Outils de communication : 1750€
- Achat d'arceaux temporaires : 1 rack de 12 stationnements vélos : 464 euros HT -

Financement possible :

ADEME – financement poste et communication

Résultats quantitatif attendus

Climat

Emission du secteur : 9.3 kT eq CO2
Economie estimée : - 0.46 kT eq CO2
Emission post-action : 8.84 kT eq CO2

Energie

Consommation du secteur : 34 GWh
Economie estimée : - 1.7 GWh
Consommation post-action : 32.3 GWh

Ou

Production Enr 2015 :
Production estimée :
Production Enr post-action :



Développer les modes actifs : la marche à pied et le vélo

N° Action

5.3

Axe stratégique : Une mobilité durable adaptée au milieu rural

Axe Négawatt : Sobriété/Efficacité

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Contexte

La marche à pied est le mode de déplacement approprié pour les déplacements de moins d'un kilomètre tandis que la pratique du vélo (classique) peut couvrir en moyenne une distance de 3 km et 6 km pour un vélo à assistance électrique. Or la voiture est souvent utilisée même pour des déplacements de courte distance. Il s'agit ici de les développer dans le cadre du programme d'actions du schéma directeur des mobilités durables en élaborant :

- Un plan de marchabilité pour le centre-ville de Thouars et de Saint-Varent

Objectifs - Stratégiques et opérationnels

- Réduire les trajets courts en voiture en développant l'usage de la marche à pied et du vélo.
- Élaborer une politique vélo sur le long terme.
- Réduire les consommations énergétiques du transport de personnes (-1,7 GWh), émissions de gaz à effet de serre (-0.46 kteq CO2) et polluants atmosphériques liés au trafic routier.
- Contribuer à la revitalisation des centres bourgs

Description de l'action

Développement d'un plan de marchabilité

L'ambition de ce plan porte sur le modèle de la ville de La Rochelle. Il s'agit de mettre en place un plan simple et ludique. Un même plan peut être réalisé et diffusé pour le centre-ville de Thouars et de Saint-Varent, une manière pour les habitants de s'approprier les distances (et les durées).

(Panneaux directionnels, diffusion papier du plan sur le site internet de la CCT, communication autour du plan et intégration du plan dans le guide des transports à destination des habitants).

Développement d'un plan vélo autour de 4 axes

- Axe 1 - Sécuriser la pratique du vélo
- Axe 2 : Inciter à la pratique du vélo
- Axe 3 : Améliorer l'accessibilité du vélo (atelier de réparation, remise en selle,...)
- Axe 4 : Animation et suivi du plan vélo

Il permettra de définir une politique pour le développement du vélo sur le long terme.

**Développer les modes actifs :
la marche à pied et le vélo**

N° Action

5.3

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT

Partenaires

Le département, les communes, les services techniques, les acteurs locaux pouvant favoriser le vélo

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humains : 0.2 ETP Chargé de mission Mobilité

Financier : Pour la mise en œuvre du plan vélo :
A préciser en fonction du programme d'actions

Financement possible

ADEME : financement poste, Etat – AAP Vélo et
DETR

Indicateurs

- Réalisation de plans de marchabilité (oui/non)
- Plans de marchabilité diffusés (nombre)
- Plan de marchabilité téléchargés (nombre/an)
- Validation du plan vélo (oui/non)
- Actions du plan vélo réalisées (nombre/an)

Résultats quantitatif attendus

Climat

Emission du secteur : 9.3 kT eq CO2
Economie estimée : -0,46 kT eq CO2
Emission post-action : 8,84 kT eq CO2

Energie

Consommation du secteur : 34 GWh
Economie estimée : -1,7 GWh
Consommation post-action : 32,3 GWh

Ou

Production Enr 2015 :
Production estimée :
Production Enr post-action :

Effets et co-bénéfices

- Changement des habitudes de déplacement
- Pratique physique et bien être
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques
- Revitalisation des centres bourgs



Intégrer la mobilité durable dans l'aménagement du territoire

N° Action

5.4

Axe stratégique : Une mobilité durable adaptée au milieu rural

Axe Négawatt : Sobriété/Efficacité

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Actions en lien : Développer les modes actifs : la marche et le vélo (5.3)

Développer le potentiel arboré du territoire (4.7)

Contexte

Actuellement, l'urbanisation a tendance à s'étaler et ainsi éloigner les habitations des équipements structurants et des lieux de travail ce qui encourage à l'usage de la voiture.

De plus, les modes actifs (vélo et marche) ne sont pas très développés en raison notamment d'un manque d'aménagements permettant de se déplacer en sécurité. L'enjeu est donc que les mobilités douces intègrent peu à peu le paysage thouarsais. Travailler sur l'aménagement du territoire est un enjeu majeur pour le développement d'une mobilité durable. En mettant en œuvre un plan vélo qui disposera également de son propre programme d'actions.

Objectifs – Stratégiques et opérationnels

- Limiter les déplacements en voiture individuelle.
- Favoriser la proximité des zones d'habitats et d'équipements structurants en travaillant sur l'organisation spatiale.
- Diminuer l'empreinte foncière dédiée à la voiture ainsi que son attractivité.
- Développer des infrastructures favorisant la mobilité douce.

Description de l'action

Pour développer une mobilité plus durable au sein du territoire, l'aménagement urbain et l'organisation spatiale sont une priorité.

Pour cela, plusieurs actions seront mises en place :

- Permettre un meilleur partage de la voirie (en travaillant sur le stationnement voiture, en développant des espaces pour les vélos et la marche...) et rendre attractifs les autres modes de déplacements que la voiture individuelle (stations vélos au plus près des commerces et services, aires de covoiturage...).
- Favoriser l'inter-modalité, grâce à l'aménagement du territoire (ex : la gare de Thouars)
- Intégrer la mobilité durable dès la conception de projets ou lors de travaux (installation de stationnement vélo, borne de recharge pour véhicule électrique ou VAE, création de liaisons cyclables...).

Ces aménagements seront réalisés afin de limiter au maximum la consommation d'espaces et seront plantés afin qu'ils soient ombragés.

- Offrir aux communes un accompagnement spécifique et adapté (définir les zones apaisées, les pistes cyclables, demandes d'aides financières, etc...) et conception d'un guide « des bonnes pratiques d'aménagement favorisant les mobilités durables ».
- Adapter les documents d'urbanisme afin que ces aménagements soient réalisés.

Intégrer la mobilité durable dans l'aménagement du territoire

N° Action

5.4

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

Selon les projets : le service urbanisme de la Communautés de Communes du Thouarsais et les communes

Partenaires

- Les Communes
- Les aménageurs
- La Communauté de communes du Thouarsais
- CAUE

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humains CCT : 0.05 ETP Chargée de mission Mobilité

Financiers : A préciser pour des études complémentaires

Financement possible

ADEME – financement poste, Etat – AAP Vélo et DETR, Région Nouvelle Aquitaine

Indicateurs

- Communes sensibilisées (nombre/an)
- Part des nouvelles zones d'habitations connectées par voies douces (%/an)
- Part des nouveaux logements construits dans l'enveloppe urbaine (%/an)
- Distance de cheminements cyclables disponibles (km)

Effets et co-bénéfices

- Valorisation du cadre de vie
- Espaces sécurisés et adaptés pour intégrer les mobilités douces
- Réduction des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques

Résultats quantitatifs attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :
Economie estimée :
Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :
Economie estimée : -
Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :
Production estimée :
Production Enr post-action :



Mener une réflexion pour améliorer l'accès aux équipements structurants du territoire et en-dehors du territoire

N° Action

5.5

Axe stratégique : Une mobilité durable adaptée au milieu rural

Axe Négawatt : Sobriété/Efficacité

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Action en lien : Intégrer la mobilité durable dans les aménagements du territoire (5.4)

Contexte

Actuellement, une majorité des équipements structurants du territoire (conservatoire de musique, pôle aquatique, service public, équipements sportifs ou de santé) sont concentrés sur Thouars et les communes environnantes. L'accès à ces équipements entraîne une multiplication des déplacements en voiture individuelle et génère des inégalités. En effet, les personnes non mobiles et non motorisées rencontrent des difficultés à s'y rendre. Les établissements structurants recevant des enfants (exemple : Tyndo, les bassins du Thouet,) concentrent un certain nombre de problématiques (heure d'influence, mobilisation de la voiture individuelle pour l'aller et le retour, des horaires parfois pas conciliables avec le travail des parents...).

Objectifs – Stratégiques et opérationnels

- Rendre plus accessibles les équipements structurants du territoire
- Améliorer l'accès aux équipements concernant la santé
- Améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire
- Réduire les consommations énergétiques, émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques

Description de l'action

Des actions seront développées pour favoriser l'accès aux équipements structurants du territoire :

- Valoriser les services de transports disponibles sur le territoire Com'Bus, T'Solidaire ou à l'échelle départementale (RDS) et le covoiturage
- Étudier leur évolution pour répondre aux problématiques de déplacement locales.

En ce qui concerne l'accessibilité aux équipements de santé, notamment en dehors de la CCT, le service T'Solid'R a été mis en place le 1^{er} février 2018. Il est une première réponse permettant aujourd'hui à des personnes de se déplacer en dehors du territoire, seulement pour des raisons médicales. Cependant, ce service reste limité car les bénévoles ne peuvent pas répondre à tous les besoins. Il s'agira donc d'étudier à l'échelle départementale les solutions permettant de faciliter l'accès à l'Hôpital Nord Deux Sèvres.

L'engagement de différents temps de concertations entre tous les acteurs, est donc primordial pour permettre d'amorcer une réflexion globale afin d'améliorer l'accès aux équipements structurants du territoire et en dehors du territoire. Cette concertation sera l'opportunité d'identifier des solutions et

Mener une réflexion pour améliorer l'accès aux équipements structurants du territoire et en-dehors du territoire

N° Action

5.5

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT

Partenaires

Les différents acteurs des services médicaux

Les communes

Les différents référents des équipements structurants

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humains CCT : 0.1 ETP chargé de mission
Mobilité

Financement possible

ADEME – financement poste

Indicateurs

- Actions/outils de communication en faveur des déplacements alternatifs (nombre/an)
- Concertation mise en place pour améliorer les services de transports existants et en développer de nouveaux (oui/non)
- Solutions étudiées (nombre/an)
- Solutions mises en œuvre (nombre/an)
- Emissions de Nox, PM10, PM2,5 du secteur (Tonne/an)
- Consommations d'Énergie du secteur (kWh/an)
- Emissions de GES du secteur (kg CO2/an)

Résultats quantitatifs attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :
Économie estimée :
Emission post-action :

Énergie

Consommation du secteur :
Économie estimée :
Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :
Production estimée :
Production Enr post-action :

Effets et co-bénéfices

- Entretenir le lien social (cohésion sociale dans les activités extrascolaires avec le covoiturage et solidarité envers les personnes à mobilité réduite).
- Garantir des dynamiques territoriales intracommunautaires et en dehors
- Réduire les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques
- Développement de l'attractivité du territoire



Maintenir et communiquer sur les transports en commun du Territoire

N° Action

5.6

Axe stratégique : Une mobilité durable adaptée au milieu rural

Axe Négawatt : Sobriété/Efficacité

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Action en lien : Mener une réflexion pour améliorer l'accès aux équipements structurants du territoire et en dehors du territoire (5.5)

Contexte

Le train est un transport essentiel pour concurrencer la voiture sur les longues distances. Il permet aux habitants d'utiliser un mode de transport plus pratique et plus écologique. Même si la gare de Thouars reste une petite gare, il est essentiel de faire perdurer ces liaisons ferroviaires et d'éviter l'enclavement de Thouars et du territoire. En complément du train, le car est essentiel pour certains trajets. Or, son usage est aujourd'hui majoritairement conçu et utilisé pour les scolaires. Le train et le car sont essentiels pour permettre une mobilité plus inclusive et durable sur le territoire. Il est donc primordial de communiquer sur les trajets et les destinations possibles. Il s'agira aussi d'insister sur le transport en commun intracommunautaire, réalisé par le Comm'bus. La plaquette actuelle est compliquée (semaines paires et impaires) et le nouveau fonctionnement n'est pas encore assimilé.

Objectifs - Stratégiques et opérationnels

- Maintenir et développer une offre de transport en commun (train et car) sur le territoire.
- Promouvoir le train, le car et le comm'Bus auprès des habitants.
- Réduire les consommations énergétiques, émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques

Description de l'action

Le train : L'intérêt est de maintenir la ligne Tours - Les-Sables-d'Olonnes en faisant remonter les besoins et les attentes du territoire par rapport au train.

Le car : Comme pour le train, un travail de lobbying est nécessaire pour maintenir et développer le car. Etre vigilant et faire remonter les attentes.

Pour ces deux moyens de transport, il faut communiquer et informer les habitants :

- Pour le car, il faut insister sur les avantages (fatigue, tarifs par abonnement vis-à-vis du coût de la voiture, les arrêts, etc...) et sur le fait qu'il n'est pas uniquement réservé aux scolaires
- Pour le train, il faut communiquer sur les possibilités de trajets qui existent depuis Thouars. De plus, il faut communiquer sur les services associés et les avantages du train et du car.

Pour ce qui est du Comm'bus, il est important de faciliter la compréhension du nouveau fonctionnement :

- Insister sur le fait qu'il vient chercher au domicile les habitants pour les emmener à un point d'arrêt défini
- Un transport accessible par tous, même à mobilité réduite
- Simplifier la brochure qui indique les secteurs et les horaires (par semaines paires et impaires)

Il y a aussi une volonté de développer des relations avec le nouveau syndicat mixte des mobilités qui a été créé par la Région Nouvelle Aquitaine (Smina).

Maintenir et communiquer sur les transports en commun du Territoire

N° Action

5.6

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

La Communauté de Communes du Thouarsais

Partenaires

Associations, Région Nouvelle Aquitaine, SNCF, Département de Deux Sèvres

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humains : 0.1 ETP chargé de mission Mobilité

Financiers : 700 euros (outils de communication)

Financement possible

ADEME – financement poste

Indicateurs

- Personnes sensibilisées à la mobilité durable (nombre/an)
- Actions de lobbying menées (nombre/an)
- Maintien de l'offre ferroviaire (oui/non)
- Emission de Nox, PM10, PM2,5 du secteur (Tonne/an)
- Consommations d'Energie du secteur par an (kWh/an)
- Emissions de CO2 du secteur par an (Tonne/an)

Résultats quantitatif attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :

Production estimée :

Production Enr post-action :

Effets et co-bénéfices

- Création de dynamiques territoriales
- Attractivité économique pour les entreprises
- Attractivité pour les communes rurales
- Réduction des consommations énergétiques, émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques



Rester en veille et expérimenter en vue du développement de nouvelles mobilités

N° Action

5.7

Axe stratégique : Une mobilité durable adaptée au milieu rural

Axe Négawatt : Sobriété/Efficacité

Périmètre : Patrimoine et services de la collectivité / Territoire

Type d'action : Atténuation

Actions en lien : Développer la méthanisation (2.7)

Expérimenter un smart grid avec le projet MAESTRO (2.11)

Contexte

La voiture est le mode de transport le plus utilisé. Elle est nécessaire à la mobilité des habitants, surtout en milieu rural. C'est pourquoi il est envisagé de réduire ces effets en développant l'usage des voitures moins polluantes (comme l'électro-mobilité, GNV).

Ainsi, il faudra veiller à expérimenter, suivre et poursuivre les actions déjà mises en place et élargir les perspectives des services actuels. De plus, de nouvelles technologies et nouveaux fonctionnements se développent permettant l'utilisation de modes alternatifs (free floating, transport solidaire...).

Objectifs – Stratégiques et opérationnels

- Réduire les émissions de GES et les pollutions atmosphériques de la voiture
- Poursuivre le développement de solutions innovantes sur le territoire

Description de l'action

Afin de favoriser l'usage de véhicules moins polluants (électriques et GNV/Bio GNV) une communication spécifique sera mise en place en interne et sur le territoire.

Le développement des véhicules électriques se fera en lien avec l'expérimentation de smart grid comme le projet MAESTRO afin de favoriser la consommation d'électricité renouvelable produite localement et en cohérence avec le développement de point de rechargement répondant aux besoins des usagers.

Par ailleurs, une étude de faisabilité relative à l'installation d'une station GNV sur le territoire est en cours. Elle pourra conduire dans un second temps à réfléchir avec les unités de méthanisation du territoire ou qui s'y développeront à l'injection de biométhane dans les réseaux afin d'assurer la consommation de bioGNV.

Un travail de veille sera effectué en parallèle, pour connaître les nouvelles formes de mobilités qui se développent (auto-stop participatif et sécurisé...). Selon ces nouvelles opportunités, une expérimentation pourra être décidée sur le territoire.

Les nouvelles mobilités électriques (hors voiture électrique) seront étudiées dans le cadre de l'élaboration du plan vélo.

Une expérimentation de l'autopartage avec la flotte interne de la Communauté de Communes du Thouarsais sera étudiée, ainsi qu'une action de sensibilisation à l'autopartage entre particulier.

Un appel à projets sera mis en place auprès des institutions du territoire sur la mobilité durable ou inclusive (un accompagnement principalement technique).

**Rester en veille et expérimenter en vue
du développement de nouvelles mobilités**

N° Action

5.7

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT (mobilité durable et ingénierie)

Partenaires :

Séolis, GRDF, Services techniques de la CCT, Centre socioculturel du thouarsais et du Saint-Varentais, MSA, Département des Deux-Sèvres, Association de personnes en situation de handicap, ADEME, le CLER, les différents acteurs de la mobilité, les assurances

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humains CCT : 0.05 ETP Chargé de mission
Mobilité

Financiers : 3000 € / an

Financement possible :

ADEME – financement poste,
GRDF – étude station GNV

Indicateurs

- Etude sur le GNV réalisée (oui/non)
- Expérimentation de l'auto-partage mise en place (oui/non)
- Utilisation des bornes de recharge (nombre/an)
- Energie distribuée pour les véhicules électriques (kWh/an)
- GNV distribué localement pour les véhicules (kg/an)
- Bénéficiaires T'Solid'R (nombre/an)
- Bénévoles T'Solid'R (nombre/an)
- Trajets T'Solid'R effectués (nombre/an)
- Personnes en situation de handicap bénéficiaires T'Solid'R (nombre/an)
- Projets de nouvelles mobilités accompagnés (nombre/an)
- Part de véhicules électriques dans la flotte interne (%/an)
- Part de véhicules GNV dans la flotte interne (%/an)

Résultats quantitatif attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :
Economie estimée :
Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :
Economie estimée :
Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :
Production estimée :
Production Enr post-action :

Effets et co-bénéfices

- Lien social (autopartage, bénévoles/ handicap)
- Un meilleur cadre de vie : Réduction ou modification du parc automobile/ famille
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques



Elaborer et mettre en œuvre un plan de déplacement au sein de la CCT

N° Action
5.8

Thématique : Une mobilité durable adaptée au milieu rural

Axe Négawatt : Sobriété / Efficacité

Périmètre : Patrimoine et services de la collectivité

Type d'action : Atténuation

Actions en lien : Favoriser le développement du covoiturage (5.1)

Accompagner et sensibiliser pour accompagner aux modes alternatifs et limiter les déplacements (5.2)

Contexte

Comme les entreprises, la Communauté de Communes du Thouarsais n'a pas l'obligation de réaliser un plan de mobilité. Cependant, il semble essentiel d'un point de vue environnemental et d'exemplarité qu'elle le fasse. Le plan de mobilité peut permettre l'optimisation des déplacements professionnels et des agents.

Objectifs – Stratégiques et opérationnels

- Développer une mobilité plus durable pour la Communauté de Communes du Thouarsais
- Optimiser les déplacements des agents (domicile-travail et trajets professionnels)
- Réduire les consommations, émissions de GES et polluants atmosphériques

Description de l'action

La Communauté de Communes du Thouarsais élaborera un Plan de mobilité. Pour cela, elle constituera un comité de pilotage, réalisera un diagnostic, définira les enjeux, élaborera le programme d'actions et les conditions de sa mise en œuvre et de son évaluation.

Ce plan de mobilité concernera spécifiquement les agents de la Communauté de Communes du Thouarsais avec les déplacements domicile-travail. Pour cela, il s'agira d'étudier des solutions pour encourager le covoiturage, l'intégration d'espaces dédiés au coworking ou encore la pratique du vélo. Il faudra aussi, mener une étude pour développer la pratique du télétravail.

Pour les déplacements professionnels, la collectivité fera un diagnostic de sa flotte en interne afin de l'optimiser et d'étudier la possibilité de renouvellement avec des véhicules dit « propres ».

Le plan de mobilité administratif pourra aussi s'étendre aux déplacements des élus.

Elaborer et mettre en œuvre un plan de déplacement au sein de la CCT

N° Action
5.8

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

La CCT (le service ingénierie)

Partenaires

L'ensemble des agents de la CCT (DGA, DGS, Service des ressources humaines, les Services techniques et déchets ménagers etc.) et les élus

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humains : 0.15 ETP Chargé de mission Mobilité

Financiers : à préciser en fonction du plan d'actions

Financement possible

ADEME – financement poste

Indicateurs

- Gain de CO2 réalisé sur les trajets professionnels des agents de la CCT (Tonne/an)
- Elaboration du plan de mobilité (oui/non)
- Part du programme d'actions mis en œuvre (%/an)
- Actions réalisées (nombre/an)
- Nombre d'agents impliqués dans les actions (nombre/an)

Effets et co-bénéfices

- Réduction des migrations pendulaires et gain de temps
- Augmentation de la productivité des agents
- Exemplarité de la collectivité au bénéfice favorable à la mise en œuvre de plan de mobilité des entreprises et aux autres collectivités voisines
- Réduction des consommations, émissions de GES et polluants atmosphériques

Résultats quantitatif attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :

Production estimée :

Production Enr post-action :



Contribuer au maintien et au développement des solutions alternatives au transport routier de marchandises

N° Action
5.9

Thématique : Une mobilité durable adaptée au milieu rural

Axe Négawatt : Sobriété / Efficacité / Renouvelable

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Actions en lien : Développer la méthanisation (2.7)

Contexte

Le territoire dispose d'une gare encore en exploitation et est traversé par des lignes ferroviaires utilisées par les carrières pour exporter leurs produits. Elles permettent de réduire considérablement le nombre de camions circulant sur le territoire et traversant les centres bourgs et l'agglomération thouarsaise. Il est donc essentiel que ce mode de déplacement soit maintenu pour permettre le développement des carrières.

Par ailleurs, le transport routier de marchandises est responsable de 200 GWh de consommation et 54,7 kteq CO₂ d'émissions de gaz à effet de serre sans compter qu'il est le premier émetteur d'oxyde d'azote. Le territoire dispose de peu de moyen pour agir sur la baisse de ses émissions à son niveau.

Objectifs - Stratégiques et opérationnels

- Contribuer au maintien des lignes ferroviaires permettant aux entreprises du territoire de réaliser leur activité.
- Favoriser le développement de solutions contribuant à la réduction du transport routier de marchandises.

Description de l'action

La Communauté de communes interviendra auprès du gestionnaire de transport ferroviaire, de la Région afin de maintenir les lignes utilisées pour le fret par les carrières notamment en état de fonctionnement.

Elle se mobilisera dans le cadre des réseaux et auprès des services de l'Etat pour que des solutions et notamment le fret se développent pour le transport de marchandises. La gare de Thouars peut être un atout au développement de nouvelles activités économiques qui pourraient se développer grâce au fret.

Contribuer au maintien et au développement des solutions alternatives au transport routier de marchandises

N° Action
5.9

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT

Partenaires

RFF, Région, collectivités locales voisines

Département, entreprises.

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humains CCT : 0.05 ETP

Financement possible :

Veille à réaliser

Indicateurs

- Maintien des lignes ferroviaires en service (oui/non)
- Emissions de Nox, PM10, PM2,5 du secteur (Tonne/an)
- Consommations d'Energie du secteur (kWh/an)
- Emission de GES du secteur (tCO2/an)

Résultats quantitatifs attendus

Climat

Emission du secteur : 54,7 kT eq CO2

Economie estimée : - 8,2 kT eq CO2

Emission post-action : 46,5 kT eq CO2

Energie

Consommation du secteur : 200 GWh

Economie estimée : -30 GWh

Consommation post-action : 170 GWh

Ou

Production Enr 2015 :

Production estimée :

Production Enr post-action :

Effets et co-bénéfices

- Réduction des polluants atmosphériques
- Développement de l'activité économique
- Renforcement de l'attractivité du territoire



Accompagner le changement de comportement des adultes

N° Action
6.1

Thématique : Des Thouarsais engagés au quotidien dans la transition énergétique

Axe Négawatt : Sobriété / Efficacité

Périmètre : Patrimoine et services de la collectivité / Territoire

Type d'action : Atténuation

Actions en lien : Sensibilisation des enfants (6.2)

Contexte

Afin de relever le défi de la transition énergétique, l'implication du plus grand nombre est nécessaire. Pour cela, il faut mobiliser au-delà du cercle des pionniers fidèles aux événements organisés par le service Energie Climat. L'enjeu serait donc d'élargir les méthodes et outils afin d'interpeller puis sensibiliser plus de citoyens thouarsais.

Objectifs – Stratégiques et opérationnels

Faire prendre conscience aux habitants du territoire de l'intérêt d'agir en faveur de l'environnement, leur donner confiance en leur capacité à agir.

Faire en sorte que les habitants du territoire s'engagent dans la transition énergétique, le développement durable.

Sensibiliser et informer 7800 ménages sur la sobriété et l'efficacité énergétique.

Description de l'action

Identifier les acteurs locaux en contact régulier avec les habitants du territoire (écoles, associations de parents d'élèves, associations sportives ou culturelles, entreprises...)

Créer des argumentaires, outils et méthodes d'animation adaptés à chaque étape du changement de comportement. S'appuyer sur les outils sociologiques incitant au passage à l'action par mimétisme à l'image des « nudges » (inciter à agir en montrant que beaucoup d'autres le font déjà). Déployer cette stratégie d'accompagnement au changement via les structures relais identifiées et lors d'actions de mobilisation de proximité (porte à porte, présence sur les marchés, sur des manifestations...) en définissant un programme d'actions annuel.

Les deux conditions minimales à rassembler pour un changement de comportement sont :

- En avoir envie. Pour développer cette envie, il faut identifier les moteurs liés : la valeur (sens, cohérence, contribuer...), la norme sociale (appartenance, sécurité, confort...), l'intérêt (financier, d'image, réduction du risque), la contrainte. Les « nudges » peuvent être exploités pour favoriser ces moteurs.
- Avoir confiance en sa propre capacité de changement. Donner confiance en sa capacité d'action en valorisant l'image de soi-même, du territoire, ses moyens à agir. Il s'agirait ici de montrer qu'il n'y a pas de petites actions, que chacun en pratique déjà de nombreuses et qu'il est possible facilement d'aller plus loin. Des outils de sensibilisation ludiques seront développés : jeu de l'oie, escape game...

Accompagner le changement de comportement des adultes

N° Action
6.1

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT : Espace Info Energie

Partenaires

Associations sportives, culturelles, commerces, entreprises, parents d'élèves

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humain CCT : 0,3 ETP conseiller Info Energie

Financier : communication, outil : 4 500 € / an

Financement possible

ADEME / Région Nouvelle Aquitaine

Indicateurs

- Personnes sensibilisées à la transition énergétique (nombre/an)
- Outils développés et utilisés pour sensibiliser à la transition énergétique (nombre/an)

Effets et co-bénéfices

- Créer du lien social
- Valorisation du territoire par l'amélioration de la confiance en soi et en sa capacité à agir
- Favoriser l'implication de citoyens dans des projets de plus grande envergure (énergies renouvelables)

Résultats quantitatifs attendus

Climat

Emission du secteur : 39 kT eq CO2

Economie estimée : -5 kT eq CO2

Emission post-action : 34 kT eq CO2

Energie

Consommation du secteur : 301 GWh

Economie estimée : 20 GWh

Consommation post-action : 281 GWh

Ou

Production Enr 2015 :

Production estimée :

Production Enr post-action :



Sensibiliser les enfants à la transition énergétique

N° Action
6.2

Thématique : Des Thouarsais engagés au quotidien dans la transition énergétique

Axe Négawatt : Sobriété / Efficacité

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Actions en lien : Accompagner le changement de comportement de l'adulte (6.1)

Sensibiliser au jardinage écologique à l'échelle individuelle et collective (6.5)

Contexte

Les enfants d'aujourd'hui sont les citoyens de demain. Afin que la transition énergétique s'accélère dans les années à venir, la sensibilisation des plus jeunes est essentielle. La Communauté de communes du Thouarsais mène depuis de nombreuses années des programmes pédagogiques sur l'énergie et le changement climatique. Il s'agit ici d'imaginer la poursuite de ce travail de sensibilisation qui présente l'intérêt de se diffuser auprès des parents.

Objectifs - Stratégiques et opérationnels

- Développer la sensibilisation des enfants de l'école primaire au lycée sur les enjeux de la transition énergétique et climatique.
- Assurer l'engagement des plus jeunes dans la transition énergétique et le développement durable.
- Sensibiliser environ 500 enfants par an soit 3000 enfants sur 6 ans.

Description de l'action

Proposer les programmes pédagogiques existants sur l'énergie et le changement climatique aux écoles du territoire. Cela demande l'implication des enseignants et l'intégration de ces thématiques dans les projets de classes. Réaliser sur des durées relativement longues, ces programmes permettent une bonne appropriation de la thématique par les enfants qui sont invités à valoriser leur enseignement.

Ces programmes pourront évoluer en s'appuyant sur de nouveaux outils (Défi Class Energie, jeu de l'oie adapté aux enfants) permettant toujours de favoriser la prise de conscience et le passage à l'action en faveur des économies d'énergie et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les outils créés pourront également être proposés aux centres de loisirs, centres socio-culturels pour qu'ils développent également des animations sur ces thématiques dans la continuité de leur formation "Animateur du développement durable".

Sensibiliser les enfants à la transition énergétique

N° Action
6.2

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT

Partenaires

Les communes, les écoles, les associations de parents d'élèves, les enseignants, Centre Socio Culturel, les associations d'éducation à l'environnement, SIEDS, SEOLIS

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humain CCT : 0,1 ETP Coordination des programmes :

Financiers : 8 000 € /an animation des programmes pédagogiques

Financement possible

Certificats d'économie d'énergie

Indicateurs

- Enfants sensibilisés à la transition énergétique (nombre/an)

Effets et co-bénéfices

- Répercussion de la sensibilisation sur les parents

Résultats quantitatifs attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :

Production estimée :

Production Enr post-action :



Favoriser la réduction des déchets à la source

N° Action
6.3

Thématique : Des Thouarsais engagés au quotidien dans la transition énergétique

Axe Négawatt : Sobriété / Efficacité

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Action en lien : Optimiser le tri des déchets (6.4)

Contexte

La réduction des déchets présente de nombreux enjeux : réduction de la consommation de ressources, des impacts environnementaux liés à la collecte, au tri et au traitement (enfouissement). La baisse de la production de déchets sur le territoire contribuera donc à la réduction des consommations énergétiques du transport et des émissions de gaz à effet de serre. Au cours de l'année 2019, un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sera élaboré. Il donnera suite aux programmes volontaires de réduction des déchets mis en œuvre jusqu'à présent par la collectivité. A ce titre, un poste d'Ambassadeur des déchets va être créé. Il proposera un accompagnement personnalisé, si nécessaire et d'informer le grand public sur les consignes de tri et la réduction des déchets.

Objectifs - Stratégiques et opérationnels

- Réduire les proportions de déchets qui vont à l'enfouissement.
- Réduire la consommation des ressources et le gaspillage.
- Elaboration du PLPDMA pour poursuivre les actions engagées, en lien avec le nouveau schéma de collecte.

Description de l'action

Le service en charge des déchets mettra en place des actions et s'appuiera sur son ambassadeur de tri pour développer la sensibilisation et l'accompagnement au changement :

- Favoriser le don et le réemploi en lien avec la recyclerie locale (Cf Actions 6.4).
- Promotion du service de location de couches lavables : sensibilisation (sages-femmes, des pôles santé, etc...) et informations grand public.
- Incitation au compostage, au broyage de déchets verts et à la distribution de broyas afin de faire respecter l'interdiction du brûlage.
- Sensibilisation du grand public à la réduction des déchets dans le cadre des semaines thématiques (réduction des déchets, le défi familles zéro déchet...).
- Conseils personnalisés favorisant la réduction de la production de déchets et l'émergence de nouvelles initiatives (économie collaborative, notamment)
- Poursuivre et développer des animations pédagogiques à destination des enfants sur le thème de la prévention et du tri des déchets en insistant notamment sur l'enjeu du gaspillage alimentaire.

Favoriser la réduction des déchets à la source

N° Action
6.3

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT : Service Déchets

Partenaires

Les communes, les écoles, les enseignants, les associations d'éducation à l'environnement

Indicateurs

- Personnes sensibilisées à la réduction et au tri des déchets (nombre/an)
- Enfants sensibilisés à la réduction des déchets (nombre/an)
- Composteurs distribués (nombre/an)
- Utilisateurs du service des couches lavables (nombre/an)
- Personnes venant broyer leurs déchets verts (nombre/an)
- Part de déchets fermentescibles dans les ordures ménagères résiduels (%/an)
- Quantité d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectées (kg/an/hab)
- Distance parcourue pour la collecte des OMR (km/an)

Effets et co-bénéfices

- Sensibilisation des parents grâce aux enfants
- Améliorer la qualité de l'air par la réduction des transports

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humains CCT : 1 ETP Ambassadeur de la prévention et du tri + 1ETP Chargé de mise en œuvre de la politique tri/prévention

Financiers : à préciser pour l'animation de programmes pédagogiques sur jardinage zéro-déchet.

Financement possible :

Soutien de l'éco-organisme Citeo sur le poste d'Ambassadeur.

Soutien de l'ADEME sur les animations jardinage zéro-déchet

Résultats quantitatifs attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :

Production estimée :

Production Enr post-action :

Thématique : Des Thouarsais engagés au quotidien dans la transition énergétique

Axe Négawatt : Sobriété / Efficacité

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Action en lien : Favoriser la réduction des déchets à la source (6.3)

Contexte

Dans le cadre de l'optimisation de la collecte, un nouveau schéma sera mis en place en 2019. La collecte aura lieu toutes les deux semaines et une modification des bacs va apparaître (petit pour les ordures ménagères et plus grand pour le tri). En parallèle, la Communauté de Communes du Thouarsais va mener une étude sur la Tarification Incitative. L'ambition n'est pas de sanctionner mais bien de montrer l'intérêt de bien trier et réduire ses déchets. A ce titre, un nouveau centre de tri sera construit et permettra d'étendre les consignes de tri à de nouveaux emballages (yaourt, barquette plastique...). La collectivité va financer un poste d'Ambassadeur des déchets. Ce poste créé va permettre d'accompagner la réduction des déchets mais aussi d'informer le grand public sur les consignes de tri.

Objectifs – Stratégiques et opérationnels (quantitatifs)

Cette action vise à répondre à 4 grands objectifs :

- Améliorer la qualité du tri
- Valoriser plus de déchets recyclables
- Optimiser les parcours des collectes (OM et recyclables)
- Diminuer l'enfouissement

Description de l'action

1- En premier lieu, il faudra optimiser la collecte et le tri des déchets :

- Les déchets ménagers seront collectés tous les 15 jours en alternance avec les emballages. Ainsi, de nouveaux bacs seront mis à disposition pour favoriser le tri et réduire le volume de déchets ménagers. Les parcours de collecte seront revus dans ce cadre.
- Une étude sur la tarification incitative sera réalisée (tarification en fonction de la production d'ordures ménagères).

2- L'amélioration du tri permettrait aussi d'améliorer le réemploi des objets :

Le travail avec Emmaüs sera à renforcer afin qu'il devienne LE service de recyclerie du territoire. Les pistes d'optimisation à envisager pour renforcer ce partenariat seraient les suivantes :

- Campagne de communication grand public expliquant les avantages d'une recyclerie et ce qui peut y être valorisé afin de détourner les déchets des déchèteries.
- Formations des agents de déchèteries pour qu'ils puissent identifier les objets valorisables par la recyclerie et ainsi optimiser la collecte pour Emmaüs réalisée en déchèterie.
- Sensibilisation des usagers des déchèteries sur les objets qui peuvent ou non avoir une seconde vie (selon des critères/exemple par exemple...).
- Valorisation du compostage auprès des habitants.

3- Enfin, une meilleure gestion des biodéchets sera à développer grâce à :

- La valorisation du compostage auprès des habitants,
- Le développement de la collecte des biodéchets auprès des professionnels,
- Le développement de nouveaux services pour les habitants des milieux urbains, sans solution de compostage individuel

Optimiser le tri des déchets

N° Action
6.4

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT- Service Déchets

Partenaires

Emmaüs

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humains : 1ETP Ambassadeur tri prévention + 1 ETP Chargé de la mise en œuvre de la politique tri-prévention + 1 ETP Technicien "déchèteries et optimisation de la valorisation"

Financement possible

Aides ADEME sur l'étude de mise en tarification incitative

Indicateurs

- Personnes sensibilisées à la réduction et au tri des déchets (nombre/an)
- Quantité de verre, d'emballages, papiers, déchets de déchèteries collectés (kg/an/hab)
- Déchets enfouis (comprenant les gravats plâtreux, la benne Tout-Venant des déchèteries et les OMR sans déduction du TMB (Tri Mécano-Biologique) (tonne/an)
- Refus au centre de tri (tonne/an)
- Déchets collectés par Emmaüs en déchèterie (tonne/an)
- Distance parcourue pour la collecte des emballages recyclables, des papiers et du verre (km/an)

Résultats quantitatifs attendus

Climat

Emission du secteur : 9 kt eq CO2
Economie estimée : -1 kt eq CO2
Emission post-action : 8 kt eq CO2

Energie

Consommation du secteur :
Economie estimée :
Consommation post-action :
Ou
Production Enr 2015 :
Production estimée :
Production Enr post-action :

Effets et co-bénéfices

- Améliorer la qualité de l'air lié au transport.
- Amélioration des conditions de travail des agents de collecte grâce à la mise en place de bacs.
- Avec la réduction de l'enfouissement : réduction de la pollution des sols



Sensibiliser au jardinage écologique les particuliers et les collectivités

N° Action
6.5

Thématique : Des Thouarsais engagés au quotidien dans la transition énergétique

Axe Négawatt : Sobriété / Efficacité / Renouvelable

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation / Adaptation

Contexte

Les produits phytosanitaires sont responsables d'émissions de GES, impactent la qualité de l'eau et de l'air du territoire. Ces produits sont déjà majoritairement interdits pour les collectivités et vont l'être au 1^{er} janvier 2019 pour les particuliers. La Communauté de Communes accompagne depuis plusieurs années les communes à s'engager dans la démarche Terre Saine visant le zéro phyto. De plus, l'animateur Jardinage écologique propose des animations grand public et s'appuie sur des jardins publics et partagés du territoire. Il s'agit ici d'envisager la poursuite et l'amplification de ces actions.

Objectifs – Stratégiques et opérationnels

Atteindre l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des collectivités du territoire.

Contribuer à faire respecter l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires auprès des particuliers

Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la protection des sols, de la biodiversité et de la ressource en eau.

Description de l'action

Poursuivre l'accompagnement des communes dans la démarche Terre Saine en sensibilisant, informant et formant les élus et agents communaux mais aussi en proposant du prêt de matériel. Les communes pourront ainsi adopter un rôle d'exemplarité vis-à-vis des particuliers.

Informers les particuliers de l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires en les sensibilisant aux impacts de l'usage de produits phytosanitaires sur l'environnement (effet de serre, eau, qualité de l'air), la santé et les solutions alternatives via des supports de sensibilisation adaptés à chaque public et en mettant en place des animations pédagogiques lors des manifestations locales.

Etudier la mise en place d'opération de collecte et de destruction de produits phytosanitaires interdits détenus par les collectivités et les particuliers.

Sensibiliser au jardinage écologique les particuliers et les collectivités

N° Action
6.5

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT - Service ingénierie

Partenaires

Les communes, les organisateurs d'événements locaux, SEVT

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humains CCT : 0,3 ETP animateur Jardinage écologique

Financement possible

Aides financières de la Région Nouvelle Aquitaine, et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne

Indicateurs

- Personnes sensibilisées au jardinage écologique (nombre/an)
- Communes engagées dans la démarche Terre Saine (nombre/an)
- Formations aux agents réalisées (nombre/an)
- Cimetières végétalisés (nombre)
- Linéaire de fleurissements de pieds de murs (mL/an)
- Volume de produits phytosanitaires collectés et détruits (kg/an)

Résultats quantitatifs attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :
Economie estimée :
Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :
Economie estimée :
Consommation post-action :
Ou

Production Enr 2015 :
Production estimée :
Production Enr post-action

Effets et co-bénéfices

- -Amélioration du cadre de vie.
- -Amélioration de la qualité de l'air et de l'eau.
- -Reconnaissance des pratiques des agents communaux par le public.
- Contribution au maintien de la biodiversité.
- Séquestration de CO2 dans les sols



Favoriser l'exemplarité de la collectivité en maintenant la labellisation Cit'ergie

N° Action
6.6.

Axe stratégique : Des Thouarsais engagés au quotidien dans la transition énergétique

Axe Négawatt : Sobriété / Efficacité

Périmètre : Collectivité

Type d'action : Atténuation

Contexte

La démarche Cit'ergie a été lancée au sein de la Communauté de Communes en 2015 afin de développer la transversalité entre les services de cette jeune collectivité en faisant reconnaître son engagement en faveur des problématique Energie Climat et sa volonté de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050.

Ainsi, la démarche Cit'ergie porte un double intérêt pour la Communauté de Communes : la collectivité souhaite d'une part, faire connaître au niveau européen et national la qualité de sa politique énergie-climat et d'autre part, la collectivité s'engage à travers ce dispositif dans un processus d'amélioration continue. L'enjeu pour la Communauté de communes est donc d'assurer son exemplarité à travers ce label, en améliorant ses pratiques afin de tendre vers le label Cit'ergie GOLD.

Objectifs – Stratégiques et opérationnels

Cette action répond à plusieurs objectifs :

- Être dans une démarche d'amélioration continue
- Structurer une transversalité afin que l'ensemble des services soit sensible aux enjeux Energie-Climat.
- Bénéficier d'un accompagnement externe, de conseils neutres et de mise en relation avec les autres collectivités engagées dans la démarche facilitant le partage des expériences
- Renouveler le label et atteindre le niveau Cit'ergie GOLD (atteinte d'au moins 75% de son potentiel)

Description de l'action

La Communauté de Communes du Thouarsais a été labellisée Cit'ergie en juin 2017. Elle a pour cela dû justifier de la mise en place d'un programme d'actions à mener d'ici 2021 notamment sur les thématiques prioritaires :

- Agir en faveur d'une mobilité durable
- Améliorer la gestion de son patrimoine bâti
- Favoriser les achats éco-responsables

Elle doit mener les actions priorisées (cf. programme d'actions Cit'ergie) et ainsi envisager en 2021 prétendre à la reconduction de sa labellisation Cit'ergie voir espérer atteindre le niveau Cit'ergie GOLD lors d'un prochain renouvellement.

L'enjeu d'adaptation au changement climatique sera également traité dans le cadre de la démarche Cit'ergie. En effet, la collectivité étudiera les mesures à mettre en œuvre afin d'améliorer les conditions de travail de ses agents lors d'événements extrêmes (canicules, tempêtes, chutes de neige...).

Favoriser l'exemplarité de la collectivité en maintenant la labellisation Cit'ergie

N° Action
6.6.

Maître d'ouvrage et partenaires

Maître d'ouvrage :

CCT

Partenaires

ADEME, Projets & Territoires, autres collectivités du réseau Cit'ergie

Plan de financement

Moyens mobilisés :

Humains CCT : 0,2 ETP Chargé de mission Cit'ergie TEPOS

Financiers : 2000€/an appui conseiller Cit'ergie

Financement possible

ADEME : financement conseillé Cit'ergie

Indicateurs :

- Actions réalisées du programme d'actions (nombre/an)
- Part des actions du programme d'actions Cit'ergie mises en œuvre (%/an)
- Re conduite de la labellisation Cit'ergie avec au moins 60 points (nombre de point)

Résultats quantitatifs attendus

Non quantifiable

Climat

Emission du secteur :

Economie estimée :

Emission post-action :

Energie

Consommation du secteur :

Economie estimée :

Consommation post-action :

Ou

Production Enr 2015 :

Production supplémentaire estimée :

Production Enr post-action :

Effets et co-bénéfices

- Implication de l'ensemble des services dans des actions valorisées chaque année permettant de poursuivre la dynamique de chacun.
- Valorisation et promotion du territoire apporté par le label